

NOUVEAU JOURNAL  
HELVÉTIQUE,

OU

ANNALES LITTÉRAIRES  
ET POLITIQUES

DE L'Europe, principalement de la Suisse;

DE D'É. A. U. R O I.

---

---

DECEMBRE 1773.

---

---



A NEUCHATEL,

De l'Imprimerie de la Société Typographique







NOUVEAU JOURNAL  
HELVÉTIQUE.

DECEMBRE 1773.

PREMIERE PARTIE.  
ANNALES LITTÉRAIRES  
DE LA SUISSE.

- I. *Le Miroir d'or, ou les rois du Chécbian, histoire véritable, traduite de l'allemand par M. VIELAND. 4 parties, in-8º. A Neuchatel, chez la Société Typographique.*

CETTE production d'un des plus agréables & des plus solides écrivains de l'Allemagne, fut accueillie avec le plus grand empressement lorsqu'elle parut dans la langue originale. Le lecteur jugera lui-même si l'accueil qu'elle

reçut est bien mérité. Le libraire qui la publia en allemand, en jugea en homme du métier ; & voulant travailler tout à la fois pour la gloire de M. Vieland & pour son intérêt propre , il résolut de donner en même tems une édition française & une allemande du *Miroir d'or*. Malheureusement l'esprit d'économie , ou peut-être l'impossibilité de trouver mieux, le fit s'adresser à un de ces manœuvres littéraires qui , au moyen de quelques mots de français , appris dans une grammaire , font des traductions à la toise , & gagnent ainsi leur vie aux dépens du public. L'ouvrage fut digne de l'ouvrier : un des chefs-d'œuvres de la littérature allemande fut entièrement défiguré , & le *Miroir d'or* ne fut connu que de ceux qui purent le lire dans l'original.... La Société Typographique de Neuchatel , instruite de ce contretens , s'empressâ de le réparer. Elle chargea un homme de lettres de revoir la traduction française , faite par un Allemand. Il fallut refaire à peu près tout l'ouvrage ; il y travailla avec plaisir ; & partout où il a conservé quelque chose du premier traducteur , on sent qu'il eût mieux fait de traduire lui-même... Voilà l'histoire de la traduction. L'ouvrage en lui-même , est un excellent morceau de politique & de morale. On y voit par-tout une saine philo-

sophie , un grand amour de l'humanité , & une bonne plaifanterie. C'est un roi de l'Indostan, grand raisonneur , mais au fond très-bon prince , qui converse familièrement avec une sultane , son chancelier , & un philosophe. On raconte au monarque l'histoire du royaume de Chéchian , qui ne se trouve dans aucune des cartes modernes de l'Asie. En voyant se succéder des princes de différens caractères , le sultan des Indes peut remarquer, comme dans un *miroir* précieux, les diverses causes de la grandeur & de la décadence des empires. Le lecteur , qui suit la même marche , est délassé par des épisodes placés à propos , & par toutes les graces du style & des choses. L'épisode suivante , qui est un des bons endroits de tout l'ouvrage , fera connaître le ton de l'auteur. Nos lecteurs qui veulent des contes , nous sauront gré de celui-ci , & nous espérons qu'ils ne s'apperceveront pas de la longueur.

*Episode des enfans de la nature.*

Au tems du calyphe Harun-Al-Rachid , un riche émir de l'Yémen eut le malheur , à son retour de Damas , d'être attaqué par des voleurs dans les montagnes de l'Arabie pétrée. Les Turcs eurent l'impolitesse de massacrer

sa fuite à coups de sabre ; & après qu'ils se furent emparé des belles femmes qu'il menait avec lui par ostentation , & de tout ce qu'il avait de précieux , ils se sauverent dans les montagnes aussi vite qu'ils en étaient venus. Heureusement l'émir était tombé en faiblesse dès le commencement du combat ; ce qui fut cause que les voleurs se contenterent de le dépouiller de ses beaux habits , & de le laisser parmi les morts , sans s'embarraiser s'il l'était en effet.

Monsieur Danichemende , dit le sultan , point de détour. Au fait , je te prie. Le ton avec lequel tu as commencé , est précisément celui de ma bonne vieille grand'mere , qui avait , comme on fait , ses raisons pour alonger aussi impitoyablement ses petits contes.

Pour ne point arrêter votre majesté par des détails superflus , continua Danichemende , le bon émir revenu à lui-même , fit de cruelles réflexions. Il se trouvait dans des montagnes inconnues , sans tentes , sans provisions ; sans femmes & sans eunuques , sans cuisine & même sans habits : lui qui , dès le premier moment de sa vie , avait constamment joui de toutes les commodités imaginables. Pour mieux entendre cette histoire , il est essentiel que votre majesté se

représente vivement la situation de l'émir : c'est pourquoi je prends la liberté de la supplier de se mettre pour un instant à sa place , & d'imaginer ce qu'elle aurait fait dans une position aussi désespérée.

Monsieur Danichemende , dit le sultan d'un ton sec , je veux m'épargner cette peine ; mais j'ai bien envie de me faire raconter par toi comment se trouverait un narrateur , à qui je ferais donner trois cents coups de bâton sur la plante des pieds , pour la peine qu'il prend de me faire bâiller.

Cet excès d'humeur parut si injuste à la belle Nurmahal , qu'elle pria le sultan de ne point effrayer le docteur par des menaces qui étaient capables de faire perdre courage au meilleur narrateur du monde ; mais , comme on l'a déjà dit , Danichemende n'était pas si aisé à désorienter. La seule grace que je demande à votre majesté , dit-il , c'est de ne me pas faire donner les trois cents coups de bâton qu'elle m'a promis , avant que j'aie achevé mon histoire ; car , assurément , elle n'est pas si mauvaise que le début semble l'annoncer.

A la bonne heure , dit le sultan en souriant ; raconte donc à ta façon , je promets de ne plus t'interrompre.

Danichemende se leva , & se prosternant

devant le sultan , il baïsa le bas de la couverture de son lit , pour montrer la reconnaissance qu'il avoit de cette gracieuse promesse ; ensuite il continua ainsi.

Le résultat de toutes les réflexions de l'émir ( trop embrouillées & trop ennuyeuses pour que j'ose les rendre à votre majesté ) fut , qu'il falloit se résoudre à une chose qui , faute d'habitude , lui parut très-pénible : c'étoit de mettre ses jambes en mouvement , & de chercher un chemin pour sortir de ces montagnes désertes. Le soleil étoit prêt à quitter notre hémisphère , quand il arriva enfin , avec des peines incroyables , dans un lieu où les montagnes s'ouvraient , & qui offrit à ses regards une plaine que son imagination même n'auroit pu lui peindre plus charmante. La vue de quelques habitations bien bâties , entre des arbres de la plus belle verdure , lui fit rassembler le reste de ses forces épuisées , pour y arriver avant la fin du jour. Le chemin qu'il avoit déjà fait , avec celui qu'il avoit encore à faire , n'étoit pas plus long que celui que fait soir & matin sans le moindre murmure un jeune villageois , pour donner un baiser à sa maîtresse ; mais c'étoit un tâche effrayante pour les membres énervés de l'émir. Il se reposa souvent pour reprendre haleine, enforte qu'il

était nuit avant qu'il pût atteindre la première maison, qui ressemblait à un palais champêtre, bien qu'elle ne fût bâtie qu'en bois. Un bruit agréable de chants & d'instrumens, mêlé avec d'autres marques de gaieté, qui avait frappé de loin ses oreilles, augmenta l'étonnement où il était de trouver de pareils objets dans les montagnes les plus désertes. *Comme il n'avait jamais lu que des contes romanesques*, sa première idée fut, que tout ce qu'il voyait pouvait bien être l'effet d'un enchantement. Le besoin l'emporta cependant sur cette pensée inquiétante. Il frappa à la porte, & parlant à un domestique qui vint lui répondre, il demanda un asyle pour cette nuit. Le contraste singulier d'orgueil & de bassesse qui perçait dans tous ses discours, lui aurait vraisemblablement attiré un refus, si les habitans ne s'étaient pas fait une loi sacrée de l'hospitalité. L'émir fut conduit avec toutes sortes de marques d'amitié dans une petite salle, où on l'invita de se reposer sur un sofa simple, mais garni de très-bons coussins. Quelques momens après, parurent deux jeunes esclaves, pour le conduire au bain, où ils l'aiderent à se laver, le parfumerent & lui présentèrent des vêtemens simples, mais faits d'une fine toile de coton brodée en soie.

Afin que le tems ne lui parût pas si long, il vit entrer une esclave plus charmante que celles qu'il avait eues dans son ferrail, qui, un théorbe à la main, s'assit vis-a-vis de lui, & lui chanta une chanson dont le contenu exprimait la joie qu'on avait d'avoir un hôte aussi agréable. L'émir savait toujours moins ce qu'il devait penser de ce qui lui arrivait; mais la taille & la voix de la belle esclave ne lui laissèrent pas le tems de revenir à lui, quoiqu'il crût que c'était une péri ou même une houris du paradis. L'une & l'autre, jointes à la réception amicale qu'on lui faisait, produisirent un tel effet, qu'il oublia insensiblement les raisons qu'il avait d'être triste, & toutes les peines qu'il avait souffertes. Entraîné par une douce violence, il s'abandonna à tout ce qu'on voulut faire de lui.

Si c'était là le parti le plus sage qu'il pût prendre dans ces conjonctures, il faut avouer qu'il s'en trouva très-bien. A peine fut-il habillé, que celui qui l'avait introduit, reparut & lui fit signe, sans dire un mot, de le suivre. L'émir entra dans une grande salle éclairée de beaucoup de bougies; en ouvrant la porte, il en sortit une agréable odeur d'œillets, de jasmin & de fleurs d'oranges. Plusieurs tables, autour desquelles il y avait de beaux sofas, étaient couvertes

d'une toile plus blanche que la neige , & bordée d'une fine broderie. Le milieu de la salle était rempli de jeunes gens & de personnes plus âgées de l'un & de l'autre sexe , qui le reçurent à bras ouverts , & qui tous ensemble , par la beauté noble de leur port & de leurs traits , & par une expression de bonté & de joie répandue dans leur extérieur , causèrent la plus agréable surprise. Dans un des angles de la salle , coulait une belle fontaine , où une nymphe couchée sur la mousse auprès d'un roc entouré de jasmin , versait de son urne une eau limpide dans un bassin de marbre noir. Toute la salle était ornée de guirlandes de fleurs arrosées de tems en tems par des jeunes filles. L'ensemble produisait un coup-d'œil délicieux ; mais ce n'est pas encore ce qui s'offrit de plus beau à sa vue. *Un vieillard respectable , avec des cheveux gris* , était assis à la place supérieure du sofa , dans une attitude qui exprimait un repos salutaire après le travail ; un vieillard enfin , comme le bon émir n'en avait jamais vu , & même tel qu'il n'imaginait pas qu'il en pût exister. Le feu d'une belle ame brillait dans ses yeux encore animés ; quatre - vingts ans d'une heureuse vie n'avaient tracé sur son front ouvert & serein que des rides légères ; & le vermeil de la

fanté, semblable à une rose d'automne, était répandu sur son visage riant. Voilà notre père, dirent quelques jeunes personnes qui entouraient l'émir, en le conduisant par la main auprès du vieillard.

Ce dernier ne se leva point, il ne feignit même pas de vouloir le faire ; mais il lui tendit la main, pressa celle de l'émir avec une force qui le surprit, & lui témoigna la joie qu'il avait de l'avoir chez lui. L'auteur ajoute, qu'à travers cette réception gracieuse, il y avait dans le premier regard qu'il jeta sur l'émir, quelque chose qui saisit l'étranger, sans qu'il ait bien pu définir ce qui se passait en lui. Le vieillard l'engagea à prendre place à côté de lui. . .

J'ai promis de ne pas t'interrompre, Danichemende, dit le sultan ; mais je voudrais savoir ce qu'il pouvait y avoir dans le regard de ce vieillard, pour produire sur l'émir un effet si singulier ?

Très-gracieux seigneur, reprit Danichemende, je dois avouer à votre majesté que j'ai tiré cette histoire d'un nouveau poète Grec, qui peut, à l'exemple de ses semblables, avoir ajouté quelque chose à la vérité, pour rendre le tableau plus intéressant. C'était un regard amical, dit-il, mais avec un petit supplément de quelque chose qui n'était ni

du mépris , ni de la pitié , mais un doux mélange de l'un & de l'autre. C'était continué-t-il , ce regard *avec lequel un amateur des arts considère les statues mutilées d'un Praxiteles ;* il y avait même une idée *de la colere avec laquelle cet homme envisagerait le Goth qui les a gâtées.*

Cette image est fine , & donne beaucoup à penser , dit Nurmahal. Continuez , Danichemende. dit le sultan.

On servit le souper , pendant lequel l'émir fit une nouvelle expérience qui , quoiqu'il fût peu accoutumé à penser , lui parut la chose du monde la plus incroyable. Mais avant d'éclaircir ceci , je suis forcé de faire une petite digression , pour donner une idée du caractère de cet émir , qui joue dans cette histoire un des premiers rôles , quoique dans le vrai il ne soit que spectateur. Il avait été dès sa jeunesse ce qu'on appelle *un débauché accompli* , un de ces hommes qui croient que le but de leur existence est de manger , de boire , de s'amuser avec les femmes , & qui , pour se remettre de ces pénibles travaux , consacrent à peu près la moitié des jours & des nuits à un repos dont ils ne sortent que pour se livrer aux mêmes occupations. Il joignait à cette sensualité grossière une certaine vanité très-capable

d'en hâter les dangereux effets. Il cherchait à posséder les plus belles femmes, les meilleurs vins & les plus habiles cuisiniers de l'Asie. Ce ne fut pas même aîlez pour ses desirs déréglés; il était jaloux de passer pour le plus grand mangeur, le plus grand buveur & le plus fameux héros dans un genre d'exercice où il avait le chagrin de reconnaître pour ses maîtres le moineau & la taupe. Quand un homme a le malheur de posséder de quoi satisfaire une telle ambition, il est bientôt forcé de recourir aux pastilles d'opium, aux boissons irritantes & à tous les autres moyens violens. La nature se venge toujours des outrages qu'on lui fait: elle est d'autant plus cruelle dans sa vengeance, que sa bienfaisance nous a laissé moins de prétextes de justifier nos déréglemens. L'émir, né avec le sang le plus pur & la constitution la plus forte, se trouvait à trente ans réduit à cet état misérable qui tient le milieu entre la vie & la mort; déchiré par des souvenirs qui auraient dû ranimer ses plaisirs, & condamné à tenter l'impossible pour apaiser la nature irritée, par les secrets de l'art auxquels seuls il devait le soutien de son existence. Ces habiles cuisiniers, qui le rendaient si fier, avaient contribué de tout leur pouvoir à ruiner sa santé & à anéantir ses

organes. A mesure que croissait la difficulté d'exciter son goût blasé, ils redoublaient leur zèle pernicieux pour la vaincre par la force de leur art. Mais leurs inventions lui firent toujours payer par de longues douleurs le plaisir factice de quelques momens.

Notre émir fut surpris de retrouver à la table de son vieux hôte un appétit qu'il avait inutilement cherché depuis plusieurs années. Deux choses également étranges pour lui y avaient le plus contribué, un jeûne de vingt quatre heures & le mouvement qu'il s'était donné. Il crut être assis dans le paradis à la table des favoris du prophète. Ce n'était pas la quantité de mets rares ou l'apprêt trop recherché, qui produisait cet effet; il n'y avait rien de superflu, mais seulement ce qui devait satisfaire le besoin; l'art n'y avait mis que ce qu'il fallait pour contenter un *goût qui n'est point gâté*, sans nuire à la santé. Il est vrai qu'on y remarquait un certain art, qui par sa simplicité était inconnu aux cuisiniers de l'émir, ou qui exigeait certaines attentions, auxquelles des personnages aussi considérables ne voulaient point s'affujettir. En général, la bonté naturelle des mets, & l'apprêt auquel Avicenne même n'aurait rien eu à opposer, distinguaient ce repas de ceux des princes, dont les tables

font chargées de choses rares & précieuses, mais empoisonnées. L'émir ne pouvait se dissimuler que le vin, peut-être aussi vieux que son hôte, & les fruits qu'on servit à la fin du repas, ne fussent aussi exquis que la nature puisse en produire sous les plus heureux climats.

Tout ceci est-il enchantement, disait à tout moment l'émir en lui-même? Quel est ce vieillard qui, sous une barbe blanche, conserve des couleurs si fraîches, & qui mange & boit avec le même appétit que s'il ne faisait que commencer à vivre? Il avait toutes les peines du monde à contenir son étonnement; mais les entretiens agréables auxquels chacun contribuait, excepté lui, joints à la manière aisée & engageante avec laquelle on le traitait, le mettaient dans l'impuissance de débrouiller les différentes pensées dont il était agité.

Goûtez de cet ananas, lui dit le vieillard, en lui offrant un des plus délicieux qu'il eût jamais vus. L'émir en goûta, & ne trouva pas d'expressions pour en vanter le bon goût & le parfum. Je l'ai cultivé de ma main, dit le vieillard. Depuis que l'âge ne me permet plus d'aider mes fils & mes petits-fils dans les travaux de l'agriculture, je m'occupe du jardinage. Il me donne le degré de

de mouvement & de travail dont j'ai besoin pour jouir de la santé que vous me voyez. Un air frais , mêlé avec la plus pure exhalaison des fleurs , n'y contribue pas peu. L'émir n'avait rien à répondre ; mais j'aurais voulu voir sa contenance auprès du vieillard. Ce dernier avait coutume de boire de l'eau fraîche , & après le repas trois petits verres de vin : le premier , disait - il en souriant , aide à mon vieux estomac à faire la digestion , le second réveille mes esprits vitaux , & le troisieme les rendort. L'émir qui ne pouvait boire d'eau , eût - elle été de la fontaine de Jouvence , fit honneur au vin de son hôte. Les verres s'étaient tellement succédés , qu'il perdit enfin la faculté de distinguer *s'il était effectivement aussi actif que le vieillard même , ou s'il croyait seulement l'être.*

Après souper , l'homme aux cheveux d'argent se retira doucement , & un instant après un de ses fils dit : notre coutume est de passer une demi heure dans la chambre de notre pere avant qu'il s'endorme. Un hôte n'est pas regardé ici comme étranger , voulez-vous nous y accompagner ? L'émir y consentit ; & pour être poli , il pria qu'on lui accordât l'honneur de donner son faible bras à la plus âgée des femmes.

On ouvrit une chambre qui ressembloit au temple de Morphée. Un grand nombre de pots de fleurs d'une forme agréable exhalaient la plus agréable odeur : & différentes bougies placées derrière des écrans verts & couleur de rose , formaient une sorte de crépuscule qui invitait à un doux assoupissement. Des tapis peints d'une main habile représentaient des tableaux grecs du sommeil. Là on voyait le bel Endymion éclairé des rayons d'argent que la lune répandait tendrement sur lui. Ici était cachée par un bocage de roses la déesse de l'amour. Un songe charmant semblait voltiger autour de ses joues & sur ses lèvres mollement enflammées. Ailleurs , c'était un amour endormi sur le sein d'une des trois graces, Le vieillard était couché sur un lit de damas cramoisi , trois belles femmes paraissaient occupées à hâter son sommeil. L'une, qui pouvait être comparée au plus beau jour d'automne, assise à son chevet , lui communiquait une douce fraîcheur par le mouvement d'un bouquet de roses & de myrthes ; les deux autres étaient placées plus bas de chaque côté du lit , l'une avec un luth , & l'autre avec un instrument qui ne sert qu'à accompagner la voix. Elles jouaient & chantaient , tantôt alternativement , tantôt ensemble. Les lèvres &

les voix de ces chanteuses étaient dignes de leurs chansons. La surprise de l'émir était au comble. Enfin l'heureux vieillard s'endormit insensiblement sur le sein de la belle qu'on a comparée à l'automne, & le reste de la compagnie se retira dans un silence respectueux, après avoir baïsé une de ses mains.

L'émir ne cessait de dire en lui-même :  
quelles gens !

En entrant dans la chambre qu'on lui avait destinée, il retrouva les deux jeunes garçons qui l'avaient servi au bain. Leur vue lui rappella la belle esclave qui avait si bien chanté à son arrivée, & il ne savait pas trop s'il devait s'affliger ou se réjouir de son absence. On le déshabilla, & on le mit sur une *ottomanne* aussi molle, aussi élastique & aussi voluptueuse que jamais émir en ait préférée. Mais à peine les jeunes garçons s'étaient-ils retirés, que la belle esclave entra avec son théorbe. Ses longs cheveux flottans jusqu'à terre, étaient couronnés de deux branches de roses, & son sein d'une blancheur éblouissante était paré d'un bouquet. Elle s'inclina profondément devant lui avec un sourire silencieux, & se mit dans un fauteuil auprès de son lit ; elle accorda son théorbe, & chanta avec la plus agréable voix du

monde, des airs si charmans, que le bon émir enivré de sa voix, de sa taille, & du vin de quatre-vingts ans de son hôte, oublia ce dont il devait se ressouvenir, *d'être sage*. Vraisemblablement la belle chanteuse n'avait pas ordre de faire un malheureux, dans une maison où tout respirait le bonheur. Mais hélas !.....

Un coup-d'œil du sultan, qui signifiait peut-être toute autre chose que Danichemende ne s'était imaginé, l'arrêta tout à coup. Sire, continua-t-il après une petite pause, pour ne pas tomber dans le défaut du vizir Mossém, je me contenterai de dire que l'émir trouva des raisons pour se croire poursuivi par toutes les fées & les enchanteurs du monde. Reposez-vous, dit la belle esclave avec un sourire dans lequel il y avait plus de pitié que de mépris & d'indignation; je vais vous jouer un *andante* qui vous endormira aussi bien que le plus heureux berger. Mais cette recette ne fit pas l'effet promis. L'émir ne cessait de se tromper, jusqu'à ce qu'enfin l'esclave qui trouvait son opus-treté fort déplacé, jugea qu'il valait mieux se retirer, en lui souhaitant de dormir aussi bien qu'il le pourrait.

Danichemende, je suis content de ton récit, dit le sultan. Demain nous en enten-

drons la suite, & je donnerai ordre à mon trésorier de te remettre trois cents baillans d'or. Le philosophe & le jeune mirza se retirèrent, & on ferma la porte après eux.

---

II. *Pieces justificatives, concernant la déclaration des sentimens faussement attribués à M. DE RIPERT DE MONCLAR, procureur-général au parlement de Provence. Londres, 1773.*

LE nom du magistrat respectable qui paraît à la tête de cette brochure, est célèbre par la force avec laquelle il s'éleva contre les Jésuites au moment de leur expulsion de France. Depuis lors, la révolution des parlemens avait exilé M. de Monclar dans son château de St. Saturnin, diocèse d'Apt, où il tomba malade d'une rétention d'urine le 20 janvier 1773. Le 25, on appella le curé. Il était absent. M. Jouval, son premier vicaire, vint à la place. Le malade n'étant point en état de le voir, l'ecclésiastique fut prié de rester au château, pour profiter du premier instant favorable; & le 26, il confessa M. de Monclar. Cependant M. l'évêque d'Apt témoignant la plus vive inquiétude sur l'état de

l'ame du malade, fit écrire à la famille, que, si M. de Monclar ne se confessait pas incessamment, *il partirait tout de suite pour aller lui-même à S. Saturnin.* M. de Salonet, frere de M. de Monclar, répondit à M. l'évêque, pour lui détailler l'état du malade, & lui apprendre qu'il s'était déjà confessé à l'abbé Jouval, avant qu'on eût reçu la lettre de sa grandeur. Il paraît qu'on s'était trop hâté, suivant les idées de M. l'évêque. Le curé de S. Saturnin avait pris les ordres de monseigneur, & reçu les instructions nécessaires. C'était lui qu'il fallait appeller. M. l'évêque, dans une nouvelle lettre à M. de Salonet, demande avec instance que le curé soit admis, toutes les fois qu'il voudra voir son paroissien malade ; il déclare de nouveau que la crainte de troubler le malade par sa présence, l'a empêché de se rendre auprès de lui, mais que ce motif ne l'arrêtera point à l'avenir, s'il le juge nécessaire. M. de Salonet répond à sa grandeur, que la confession de M. de Monclar avait été entendue par M. Jouval, " qui parut content des sentimens du malade sur toutes les questions qu'il lui fit, & en conséquence lui donna l'absolution „. L'état du malade avait paru meilleur, mais il ne tarda pas à empirer. On fit de nouveau appeler l'abbé Jouval, on le pria de rester au chât

teau, & on prétendit que celui qui avait reçu la confession de M. de Monclar, devait être appelé lui seul à de nouveaux besoins. Ces mesures ne rassurant point M. l'évêque, il insiste, dans une lettre du 11 février, pour qu'on ne diffère pas à confesser de nouveau le malade & à lui administrer le saint viatique, & il manda l'abbé Jouval auprès de lui.

Le 12, l'abbé Jouval se disposait à partir pour se conformer aux ordres qu'il avait reçus de M. l'évêque. Il célébra la messe dans la chapelle du château, & quel qu'en soit le motif, il ne consacra point d'hostie de réserve. Son voyage fut suspendu par la situation pressante du malade. À dix heures du matin il confessa M. de Monclar, & fut avec lui pendant plus d'une heure. Son premier soin fut de rendre compte de tout à M. l'évêque : un exprès fut dépêché pour cela. Cependant M. de Monclar demande le viatique. Le vicaire est embarrassé ; il n'y a point d'hostie consacrée. Le précepteur du fils de M. de Monclar leve la difficulté, en disant la messe. L'abbé Jouval veut attendre la réponse de M. l'évêque : mais le médecin insiste, & dit qu'il n'y a point de tems à perdre. Obligé à la fin de se rendre, le malade est administré à midi, ce même jour, 12 février.

Dans une déclaration signée de l'abbé

Feraud, prêtre ; Me. Empereur, docteur en médecine ; Mouret, secrétaire de M. de Monclar ; Aubert, chirurgien, & de trois domestiques ; il est dit : “ que le saint viatique étant dans la chambre du malade, & avant qu’il le reçût, M. Jouval dit à haute voix au malade : *M. de Monclar, tout bon chrétien est capable de haine & de ressentiment ; si vous aviez scandalisé quelqu’un par parole ou par écrit, n’en avez-vous pas un vœu repentir, & n’êtes-vous pas soumis à toutes les décisions de l’église ?* que M. de Monclar ayant répondu avec beaucoup de connaissance & de distinction, M. Jouval lui demanda encore, *s’il ne permettrait pas qu’il fît part de ses sentimens aux personnes présentes ;* à quoi le malade ayant consenti, M. Jouval se tournant vers les assistans, déclara à haute voix. *que si M. de Monclar avait pu offenser ou scandaliser quelqu’un par parole ou par écrit, il en avait un sincère repentir ; qu’il lui en demandait pardon, & qu’il était soumis à toutes les décisions de l’église.* »

L’express dépêché à M. l’évêque, revint d’Apt peu d’heures avant la mort de M. de Monclar, avec la réponse à M. Jouval, par laquelle le prélat mandait, *de ne point administrer M. de Monclar, qu’il n’eût adopté les trois articles qu’il lui avait fait remettre par*

le curé, & que par excès de précaution il lui transcrivait ici ; qu'il fallait absolument que M. de Monclar les adoptât de vive voix, & devant témoins, dans le cas qu'il fût impossible de les lui faire signer.

COPIE DE LA DÉCLARATION.

M. de Monclar n'étant pas en état de déclarer lui-même ses sentimens, a chargé son confesseur de publier ce qui suit :

1°. Qu'il est soumis, comme tout catholique doit l'être, à toutes les décisions de l'église, & notamment à la constitution *unigenitus*, qu'il regarde comme un jugement dogmatique & irréformable de l'église universelle, Rétractant tout ce qu'il peut avoir dit, fait ou écrit de contraire à ce sujet ; comme aussi désavouant tout ce qu'il peut avoir fait ou écrit contre l'église elle-même & la juridiction dans les choses spirituelles.

2°. Qu'il rend hommage aux vertus connues, aux lumières de Jésuites, qu'il regarde comme pleux l'institut de cette société, en ce qui regarde la règle des mœurs ou le régime spirituel. Rétractant tout ce qu'il peut avoir dit, fait ou écrit de contraire ; avec le regret d'avoir prêtés son ministère à la destruction d'une société si utile.

° 3°. Qu'il veut vivre & mourir en bon, fidele & soumis serviteur du roi. Déla vouant tout ce qui dans sa conduite pourrait avoir déplu à sa majesté. „

La consternation de M. Jouval fut extrême à la lecture de cette réponse. Le malade était administré, & il n'avait pas exécuté les ordres de son évêque. Il montra la lettre à M. de Salonet, qui en demanda copie. Le vicaire la refusa. Il crut en même tems qu'il devait tâcher d'appaiser son évêque par la lettre suivante :

M O N S I E G N E U R ,

Mon exprès tardant trop , pressé par les ardens desirs de M. de Monclar , & le médecin ne voulant pas me donner la moindre assurance pour demi-heure , instruit des intentions de votre grandeur , n'y ayant que la signature , que je regardais comme impossible au malade , qui me fit de la peine , ne sachant à quoi me déterminer , j'ai demandé au Seigneur , par la plus ardente priere que j'ai pu , de m'inspirer ce qui ferait le plus pour sa gloire & pour le salut du malade ; ma première pensée a été de passer outre , sans attendre l'arrivée de l'exprès ; si en cela j'ai failli , j'ose prier votre grandeur d'être persuadée que ce n'a pas été par aucun motif

humain ; ce n'a pas été cependant sans avoir rempli les intentions de votre grandeur. Et comme le malade n'avait pas la voix assez forte pour se faire entendre de tous ceux qui étaient présens, il m'a chargé de le faire de sa part. J'ai donc déclaré en son nom, qu'il n'avait rien dit ni écrit contre la religion, ni contre l'église, à laquelle il a toujours été soumis, qui pût causer le moindre scandale, & que, si contre sa volonté il l'avait fait, il en demandait pardon, & il le rétractait ; qu'il était soumis à toutes les décisions de l'église, sans en excepter aucune. Alors tous s'étant pris à pleurer ; je n'ai pu moi-même retenir mes larmes ; & j'avoue à votre grandeur que je n'ai su où j'en étais ; de sorte que je ne puis vous rendre un compte exact de ce que j'ai ajouté ; & pour ne trop laisser languir le malade, pour qui je craignais le moindre délai, je l'ai administré. Ce qui doit nous tranquilliser, c'est que je m'étais assuré du tout avant la confession, avec permission de publier par-tout ses sentimens. Je puis ajouter que je n'ai jamais administré personne en qui j'aie reconnu de plus grands sentimens d'amour de Dieu, de soumission & de regret de l'avoir offensé. Au reste, je serai toujours prêt de rendre témoignage, conformément à la volonté de M. de Mon-

clar, de la fermeté de sa foi & de sa soumission à toutes les décisions de l'église, sans en excepter aucune. Messieurs ses parens m'ayant prié de leur donner une copie de la lettre que j'ai écrite à monseigneur notre évêque, je leur ai remis la présente signée de ma main. *Signé, J. Jouval, prêtre, vicaire de la paroisse de S. Saturnin, diocèse d'Apt. Contrôlé à Marseille le 27 févr. 1773. Reçu quatorze sols. Signé, Chambon.,*

M. de Monclar mourut le 12 au soir. M. l'évêque, à la lecture de la lettre du vicaire, lui envoya l'ordre de se rendre sur le champ près de lui. M. Jouval ne put aller à Apt le 13; mais il obéit le 14, & il y fit la déclaration que l'on a rapportée ci-dessus. L'abbé revenant au château, apprit lui-même à M. de Lisle de la Verune, frere de madame de Monclar, à MM. Feraud & à Mouret, l'histoire de la déclaration, qui n'était, disait-il, que pour contenter M. l'évêque, auquel il devait obéissance. D'ailleurs, elle ne faisait aucun tort à la mémoire de M. de Monclar, & M. l'évêque n'en ferait certainement aucun. A cette nouvelle on dressa une déclaration qu'il faut encore rapporter ici :

“ Nous soussignés, certifions que le quinze de ce mois M. Jouval, l'un des vicaires de la paroisse de ce lieu de S. Saturnin, nous

aurait déclaré que, quoiqu'il eût eu l'honneur le douze, apres avoir adminiftré le faint viatique à M. de Monclar, d'en rendre compte, & de fon édification fur tous les fentimens de vertu & de religion du malade, à M. l'évêque d'Apt. par la lettre dont il avait donné un duplicata à M. de Salonet, capitaine de cavalerie, fur fon requis. Il avait néanmoins été mande par M. l'évêque, que s'étant rendu auprès de lui le quatorze, ce prélat lui aurait demandé fi, conformément aux inftructions qu'il avait envoyées par écrit à M. le curé pour lui remettre, il n'avait pas demandé nommément à M. de Monclar, 1°. s'il n'acceptait pas toutes les décisions de l'églife, & nommément *la constitution unigenitus*. 2°. S'il ne rétractait pas tous les écrits qu'il avait faits en fa qualité de procureur-général du roi, tout ce qu'il avait écrit, dit ou fait contre les Jéfuites, & s'il ne reconnaiffait pas la fociété des Jéfuites, leurs constitutions, leur morale, leurs écrits, faints & pieux. 3°. S'il ne rétractait pas tout ce qu'il avait fait de contraire à la fidélité qu'il devait au roi, & s'il n'était pas fousmis à toutes fes volontés, & s'il ne mourrait pas fujet fousmis & fidele. Sur quoi ledit M. Jouval aurait répondu à M. l'évêque d'Apt. n'avoir pas fait toutes ces queftions

en détail ; mais qu'ayant demandé à M. de Monclar, s'il n'avait pas du repentir d'avoir offensé ou scandalisé quelqu'un par parole ou par écrit, & s'il était soumis à toutes les décisions de l'église ; que la réponse affirmative ne faisant, ainsi que la demande qu'il lui avait faite, aucune exception, elles renfermaient implicitement toutes les susdites questions que M. l'évêque d'Apt avait prescrit de lui faire en détail ; que lui M. Jouval l'avait pensé de même, & qu'en conséquence il n'avait pas cru devoir entrer dans une plus ample explication, ni avec le malade, ni dans la déclaration qu'il fit de ses sentimens aux personnes présentes ; que sur ces représentations M. l'évêque aurait observé à M. Jouval, que puisqu'il avoit entendu & entendait que ses demandes & les réponses de M. de Monclar renfermaient tous les objets sur lesquels il lui avoit fait dire par M. le curé d'interroger le malade, il ne devait se faire aucune peine de faire une déclaration du détail de ces objets ; & qu'en conséquence, sur les pressantes instances de M. l'évêque d'Apt & de M. Godeau son secrétaire, ledit M. Jouval n'avait pu se refuser à faire entre les mains de M. l'évêque, le dit jour quatorze, une déclaration par écrit, contenant le détail de tout ce que

M. l'évêque avait écrit à M. le curé dans les premiers jours de la maladie, & à lui Jouval par une lettre qui ne lui parvint qu'après avoir administré le malade, d'exiger par écrit de M. de Monclar, qu'il l'avait interrogé & reçu sa réponse affirmative sur chacun de ces objets en particulier, & avait déclaré le tout aussi en détail à haute voix aux personnes présentes; & comme cette déclaration faite entre les mains de M. l'évêque d'Apt, est absolument contraire à la vérité des faits, avouée & reconnue telle par M. Jouval, sur les représentations que nous lui en avons faites, nous ayant même déclaré n'avoir pas été en son pouvoir de la refuser aux vives sollicitations de M. l'évêque d'Apt, est la cause qu'ayant bien présent tout ce qui s'est passé à l'administration des sacremens à M. de Monclar, pour en prévenir toute variation & fausse explication, avons dressé le présent à S. Saturnin, le seizième jour du mois de février mil sept cent soixante & treize. *Signé*, DE LISLE DE LA VERUNE; FERAUD, prêtre, & MOURRET, secrétaire de M. de Monclar. Contrôlé à Marseille le 27 février 1773. Reçu quatorze sols. *Signé*, CHAMBON.

C'était le 11 que M. l'évêque fit faire la déclaration à M. Jouval. Le 15, il en répandit

des copies dans la ville ; il en envoya à presque tous les évêques de France, & successivement à Rome, en Espagne, en Allemagne, & même dans le nouveau monde. Cette nouvelle parvint au château le 16. Le 17, M. de Lisle écrivit à M. l'évêque, *que cette déclaration étant contraire à la vérité des faits, à la lettre que M. l'abbé Jouval a eu l'honneur de lui écrire, pour lui rendre compte de sa conduite, la famille de M. de Monclar ne pourroit pas s'empêcher de publier la lettre de M. l'abbé Jouval, le récit exact de tout ce qui s'est passé, signé de tous les assistans, & tout ce qui regarde cette déclaration. Je vous supplie donc, monseigneur, ajoutait M. de Lisle, de vouloir bien me faire rendre cette même déclaration, & donner vos ordres pour qu'en en retire toutes les copies.* La réponse de M. l'évêque fut courte & polie, elle commençait par ces mots : *la déclaration que m'a remise M. Jouval, m'est trop chère pour m'en dessaisir, &c.*

Le vicaire resta le 16 au château jusqu'à dix heures du soir, pour voir si M. l'évêque ne rendrait pas la déclaration, sur laquelle il ne cessait de témoigner ses regrets. Sentant la contradiction qu'il y avait entre cette pièce & la lettre à M. l'évêque, dont on avait donné copie à la famille, il sollicita M. de Salonet

lonet de lui remettre cet écrit. Il fut refusé & prêché fortement sur la faiblesse de sa conduite. Il en fut touché, & convint qu'il ne pourrait réussir à calmer ses remords qu'en faisant, par-devant notaire, la déclaration de la vérité, & il s'y relolut pour le lendemain. Mais ce jour là, M. Godeau, secrétaire de M. l'éveque, vint de très-bonne heure à S. Saturnin, resta long tems enfermé avec lui, & après cette entrevue, l'abbé Jouval fut parfaitement tranquille, n'eut plus de remords, & ne voulut plus se rétracter.

Tel est le narré fidele d'un fait singulier, qui prouve que les Jésuites ont encore en France des amis très-chauds. Le tout est appuyé de treize pieces originales, enrégistrées & contrôlées par SARD, notaire-royal à Marseille. La veuve & la famille de M. de Monclar ont fait imprimer ces pieces, pour dissiper le préjugé & établir le vrai, qui nous a paru assez intéressant pour mériter les détails qu'on vient de lire, & que nous abandonnons à la méditation de nos lecteurs.

---

III. J. C. Pfenninger d. g. w. fünf Vorlesungen, &c. c'est-à-dire, cinq discours

*de l'amour de la vérité, de l'influence du cœur sur la raison, de la bonne ou mauvaise méthode de lire les livres sacrés. Par M. PFENNINGER, proposant. Zurich, 1774. in-8°. de 215 pages.*

ENCORE un nouvel auteur qui paraît sur la scène ! Il semble que la fureur de se faire imprimer était réservée à notre siècle. Eh bien ! tant mieux, pourvu que messieurs les auteurs se distinguent par des productions utiles ou amusantes. Le début de M. Pfenninger instruit & amuse également, & je suis persuadé que bien des lecteurs l'applaudiront.... Les deux premiers discours traitent *de l'amour de la vérité...* Pour connaître la vérité, il faut que l'esprit & le cœur soient libres de tout préjugé, & cela est bien plus difficile qu'on ne pense. En quittant un préjugé, on risque beaucoup de prendre celui qui lui est opposé. Le superstitieux doit prendre garde qu'il ne devienne incrédule, &c. Il faudrait, pour s'assurer contre tout extrême, étudier la nature des préjugés opposés à ceux que nous quittons. Il faut sur-tout connaître toutes les circonstances accidentelles qui pourraient avoir du rapport avec nos opinions, avec nos systèmes, nos études, &c. Il faut les tenir séparées de la chose

même, pour éviter la prévention. Combien de fois est-il arrivé, par exemple, qu'un trait de la plus noble simplicité a été méconnu sous le manteau grossier des siècles éloignés! Une autre raison pourquoi l'on passe si facilement d'un préjugé à l'autre, c'est que tous les préjugés ont quelque chose de vrai. On suppose, par exemple, qu'une nation n'a pas l'esprit solide ou profond. Cela peut être généralement vrai; mais si par cette raison on ne voulait lire aucun ouvrage philosophique de cette nation, on risquerait de se tromper. Lorsqu'on adopte une proposition pour être vraie en général, on ferait bien de tâcher de déterminer le degré de vraisemblance & d'étendue qu'on peut lui donner, & chaque fois que l'on en veut faire l'application à un cas particulier, on doit examiner si ce n'est pas justement le cas où cette proposition générale souffre une exception. On dira qu'une foule d'accidens & de circonstances influent sur la manière d'envisager les hommes, même dans les affaires les plus importantes. Mais M. Pfenninger ne peut pas s'imaginer que, si la plus grande partie des hommes entreprenaient sérieusement & de bonne foi de chercher la vérité, les circonstances accidentelles formaient des difficultés insurmontables, &c. &c.

Dans le second discours, M. Pfenninger détermine le sentiment qui constitue l'amour de la vérité. . . . L'utilité & l'importance des vérités que nous examinons, est la seule mesure de notre amour pour la vérité. Tout ce qui peut influer sur le bonheur de l'homme, tout ce qui peut le rendre meilleur, mérite son attention. L'amour de la vérité est un penchant qui nous entraîne sans cesse vers elle & qui nous porte à saisir les bons moyens pour y parvenir. De-là, la peine continuelle qu'on se donne pour la découvrir, jusques dans l'obscurité la plus épaisse. Celui qui aime la vérité, est aussi éloigné de l'indifférence que de l'intolérance. Avec la plus grande modestie, il éprouve toutes choses, & retient ce qui est bon. Il ne hait pas ses antagonistes, il ne les méprise pas, il ne leur oppose ni indifférence, ni railleries; mais il les aime parce qu'il est chrétien. Une sage tranquillité, un emploi prudent de la vérité, de l'indulgence pour les faiblesses & les préjugés des autres, de la retenue & de la modération lorsqu'il décide, voilà les caractères principaux de l'homme qui aime la vérité. Mais il ne se contente pas de connaître la vérité, il s'en sert pour régler ses actions & pour s'affurer le vrai bonheur.

Troisième discours : *De l'influence du cœur*

*sur la raison.* Une des influences les plus nuisibles, les plus générales du caractère des hommes sur leur raison, est sans doute, que les facultés inférieures affaiblissent souvent & étouffent le desir de s'instruire. La sensualité & la paresse rendent la vérité indifférente à l'homme; & lorsque d'autres passions dérégées s'y joignent, elles produisent alors de la répugnance & même de la haine pour la vérité. Ici M. Pfenninger considère la nature des vérités qui ont du rapport avec le bonheur de l'homme; il examine le degré de certitude dont elles sont susceptibles, & les divers effets que l'intéret, l'ambition & les autres passions peuvent produire dans la recherche de la vérité. M. Pfenninger recommande sur-tout la pratique des vérités reconnues, comme le but de toutes les connaissances morales. Quatrième discours: continuation du précédent. Les divers penchans & passions des hommes leur donnent avec le tems une facilité à faire des sophismes, qui devient habitude, & affaiblit, corrompt même le sentiment de la vérité, & le goût moral. Et lorsqu'un homme est enfin parvenu à agir contre sa propre conviction, il est privé de quantité de connaissances pratiques sur les parties les plus importantes de la morale. M. Pfenninger finit son dis-

cours par plusieurs applications & conséquences tirées de ces vérités, & il ne laisse échapper aucune occasion d'appuyer sur la pratique des vérités que nos recherches nous offrent. Cinquieme discours. *De la bonne & mauvaise méthode de lire & d'étudier les saintes Ecritures.* . . . La première de toutes les règles, lorsqu'on lit un livre, est de saisir le sens de l'auteur. Il ne faut pas vouloir trouver des choses qui n'y sont pas, & ne vouloir pas y trouver celles qui y sont: Ici M. Pfenninger donne un tableau historique de la théologie philosophique. Dans un supplément, il censure la nouvelle traduction du nouveau testament dont M. Bahrdt est l'auteur. Ensuite il réfute les interprétations théologico-philosophiques, & détermine la seule bonne méthode de lire & d'interpréter les livres sacrés. Lorsqu'on veut lire & examiner la Bible, il faut la lire comme tout autre livre. Il ne faut pas présumer davantage des auteurs des livres sacrés, qu'on ne présume de tout auteur honnête. A l'égard de l'interprétation, M. Pfenninger cite le savant M. Ernesti, *in interpretando proprie non queritur quid verum sit. Aliunde id constat. Aliunde venire intelligentia veritatis debet. In interpretatione nihil aliud queritur, quam quid dictum sit, non quale sit, aut quam*

*vere dictum.* Opusc. phil. pag. 224. Il faut chercher sur-tout à pénétrer dans l'esprit du livre. M. Pfenninger finit par se plaindre que les ministres de l'évangile soient aujourd'hui les seuls qui s'appliquent à l'étude de l'Écriture sainte, & que parmi les laïques, un très-petit nombre se mêle de la lire & de l'examiner... Voilà la marche philosophique & les idées principales que M. Pfenninger expose dans son livre. Ceux qui liront l'ouvrage même, trouveront que l'auteur est fort modeste, & que bien souvent il a de l'esprit. Plusieurs morceaux de déclamation plairont au plus grand nombre des lecteurs, qui pardonneront à l'auteur quelques répétitions, quelques endroits diffus qui pourraient se trouver dans ses discours...

J'allais envoyer cet article à messieurs les éditeurs du Journal Helvétique, lorsque je fus interrompu par mon ami D\*\*\*, qui, en entrant chez moi, me demanda avec beaucoup d'empressement, si j'avais lu le livre de M. Pfenninger de Zurich? Cette question me fit plaisir, je crus que ce livre commençait déjà à faire sensation. Mais que je m'étais trompé! Si mon article n'avait pas été fait, je crois que je ne l'aurais point entrepris. Mon ami pensait bien différemment de moi; & malgré tous mes efforts pour le faire entrer dans mes idées; je ne pouvais pas

dire qu'il eût absolument tort. Puisque dans notre siècle personne ne se croit infallible, j'aurais bien tort de prétendre à l'être, moi qui ne suis que journaliste. Je rapporterai donc l'essentiel de notre entretien, afin que chacun puisse peser le pour & le contre. M. D\*\*\*, c'est une chose inconcevable que M. P. se hasarde à donner deux ou trois idées assez connues sans lui, & qu'il les mette dans douze feuilles bien serrées. *Moi.* Cela ne m'étonne pas, quelquefois c'est l'avarice des libraires, quelquefois c'est la petite vanité de l'auteur, qui se plaît à paraître à la tête d'un livre d'une certaine considération. Cependant je ne crois pas que ce soit ici ni l'un ni l'autre cas. Les libraires de Zurich sont trop raisonnables, & M. P. trop modeste. Avec cela, les deux ou trois vérités, comme vous voulez les appeller, n'en sont pas moins des vérités très-importantes. Pour le reste, il y a de l'esprit; & quand l'auteur est en train, il déclame à merveille.

M. D\*\*\*. Je vous accorde que les vérités importantes qu'il y a dans ce livre sont bonnes & utiles, mais elles se perdent dans un tas d'observations souvent diffuses. A mon avis, M. P. ressemble à un marchand clincailler, qui étalerait sa petite boutique portative, dans un magasin fort spacieux.

Je vous avoue franchement que cette modestie & cette humilité affichées pourraient bien être une des plus fausses marchandises de toute sa boutique. *Moi.* J'espère que vous n'irez pas faire un crime à un proposant d'être humble & modeste. Sans doute que l'humilité & la modestie conviennent à ces messieurs là ! Qui sera donc humble & modeste, si le clergé ne l'est plus ? N'est-ce pas une suite nécessaire de la morale qu'il enseigne ? Si M. P. a quelquefois l'air d'afficher ces vertus, c'est qu'il craint qu'on ne lui impute les vices opposés. Je ne vois donc pas comment il peut paraître suspect. M. D\*\*\*. Vous m'avez bien l'air d'être un de ces sophistes dont parle M. P. qui se donnent plus de peine à défendre leurs idées qu'à chercher la vérité. J'aurais cru que vous profiteriez mieux de vos lectures. Laissons la modestie de l'auteur pour ce qu'elle vaut, mais vous ne connaissez pas ce messieurs là. Ils ne sont modestes que lorsque cela leur tourne à compte ; ils ne vous parlent de tant de belles qualités, que lorsqu'ils croient oser se les approprier. Si leur intérêt le demande, s'ils croient que personne ne s'en apperçoive, ils ne se font pas scrupule de s'écarter des mêmes principes dont ils vous auront étourdi un moment auparavant. Il

ne faut pas me croire sur ma parole , je vous le prouverai par des exemples. M. Pfenninger dit , pag. 56 , “ qu’il ne veut ni haïr , ni mépriser ceux qui ne pensent pas comme lui ; qu’il ne veut leur opposer ni indifférence , ni railleries , mais qu’il veut les aimer parce qu’il est chrétien ; & pag. 63 , il trace le caractère d’un homme qui aime la vérité. „ Une sage tranquillité , un usage prudent de la vérité , une indulgence fondée sur l’humanité pour les faiblesses & les préjugés des autres ; beaucoup de retenue & de modération lorsqu’on décide , &c. Voilà les devoirs que l’auteur lui-même impose à ceux qui veulent aimer la vérité ; voilà des règles dont il recommande la pratique en tant d’endroits de son livre. Ne devrait-on pas croire que l’auteur aurait du moins suivi ces principes , pour être placé lui-même dans la classe de ceux qui aiment la vérité ? Mais suivez-moi , & je vous prouverai qu’il s’en est grossièrement écarté. . . A la même page , où l’auteur dit qu’il ne veut être ni indifférent , ni satyrique vis-à-vis de ses antagonistes , mais qu’il veut les aimer parce qu’il est chrétien , il continue : “ Fût-ce un athée de l’école de Spinoza ou de Robinet. Que ce soit un théologien , & qu’il rencontre ce rêveur aimable , je parle du comte qui nouvellement , de la capitale de la liberté , écla-

bouffe de boue la face de tous les théologiens; en les mettant en opposition directe avec les moralistes, &c., Voilà donc Spinoza & Robinet déclarés athées, quoique ce dernier soit plein de vie & fournisse une carrière distinguée dans la république des lettres, sans que personne puisse l'accuser d'athéisme à la face du public. Voilà le comte de Lauraguais, que l'auteur suppose par erreur être l'auteur de *l'an deux mille quatre cent quarante*. Voilà ce pauvre comte éclabouffé lui-même par M. le proposant, mais avec toute l'humilité, la retenue & la modération possibles. . . Autre preuve de la modellie & de la modération de l'auteur. A la pag. 62, il dit encore avec le ton de la plus mauvaise plaisanterie: "S'il est permis à un candidat Suisse, qui n'est pas d'une extraction savante, de juger son alteffe philolophique M. Hume, peut-être avec un peu de grossièreté nationale, je dois avouer qu'il *me parait, à juger sur les apparences*, qu'il décele une rudesse & une dureté d'ame étonnante, ou quelque chose de pis encore, lorsqu'à la fin de ses sophismes, dans le chapitre sur les causes & les effets, il dit: je sens bien que ces raisonnemens mènent à l'athéisme, mais ce n'est pas ma faute. » Ce ne sont pas les seuls endroits où l'auteur parle sur ce ton, mais je crois que ces deux

exemples suffisent pour vous faire voir si sa modestie est vraie ou fautive. Je suis fort éloigné de défendre un auteur, là où je crois qu'il se trompe; mais il me semble qu'il n'est pas fort modeste, ni fort chrétien, ni fort honnête, qu'un jeune proposant, à peine sorti de l'école, prenne ce ton vis-à-vis des grands hommes du siècle. En un mot, cette conduite est diamétralement opposée aux principes que l'auteur nous débite avec toute la bonhomie possible. *Moi.* Il est vrai, que ces deux exemples frappent; mais en jugeant l'auteur, suivons ses propres principes. Qui fait si ce n'est pas un faux zèle, un air théologique mal entendu, qui l'a séduit? Qui fait, si les gens qu'il hante ne sont pas plus emportés, plus violens que lui, si son ame n'a pas été la dupe de l'artifice ou de l'hypocrisie? Qui fait tous les écueils que la prudence d'un jeune homme devrait éviter? Jugeons avec charité, blâmons de même. Je ne saurais rien conclure contre l'honnêteté de l'auteur; mais qu'il donne de bons préceptes & qu'il ne les suive pas, qu'il prenne le ton satyrique & de la mauvaise plaisanterie vis-à-vis de personnes respectables, qu'il s'écarte de la modération, qu'il démente sa modestie. . . . je vous avoue que cela ne me *paraît* pas bien.

IV. *Pendule curieuse.*

UN artiste Suisse, des montagnes de Neuchatel, a fait une piece d'horlogerie, qui nous semble mériter l'attention des curieux. C'est une très-bonne horloge à poids, des plus curieuses par ses fonctions. Elle a un cadran de dix-sept pouces de diametre: une seule aiguille qui donne le tour dans une heure, montre les heures, les quarts d'heure & les minutes, parce que l'heure qui court, se montre au haut du cadran par une ouverture, & se recharge par un sautoir a mesure que les quatre quarts sonnent. Au centre de ce cadran, se voient représentés le ciel & la terre. Le soleil qui y paraît, se leve & se couche toute l'année avec précision, & on y voit les équations. Au-dessus de ce grand cadran il y en a deux, chacun de six pouces & demi, placés aux deux extrémités supérieures. L'un représente la lune avec ses phases & le quantieme de la lune sans altération; l'autre montre les 12 mois de l'année, les jours de la semaine & le quantieme du mois. Au-dessus se voit une galerie ou balcon ayant une porte fermée à chaque bout. On y voit toutes les

heures les fonctions suivantes. Quatre hussards, de la taille de sept pouces, habillés en soie de différentes couleurs, se tiennent cachés dans l'intérieur de la pièce, ayant chacun un sabre au côté. Au premier quart d'heure il en sort un par une porte de la galerie, portant un petit marteau de la main droite, duquel il sonne le quart sur un timbre qui est au milieu de la galerie. Il tourne la tête du côté de la chambre; & continuant son chemin, il ouvre l'autre porte, & rentre dans son cabinet. Au second quart il en passe deux; au troisième il en passe trois, & au quatrième ils passent tous quatre, & font les mêmes fonctions que le premier. A mesure que chacun de ces hussards passe, on voit un singe niché sur le timbre des quarts, fumant une pipe, lequel leur tourne le dos. Aussitôt que les quatre hussards sont rentrés, on voit une aigle tenant un marteau du pied droit, & de l'autre un bâton royal. Elle sonne de ce marteau les heures sur un gros timbre; à mesure qu'elle sonne, elle ouvre le bec & bat des ailes. Toutes ces fonctions se font régulièrement & sans altération. Cette pièce est d'un facile entretien, à cause de sa solidité, & l'on peut assurer qu'elle est bonne & juste à tous égards. Le propriétaire, qui est à la Chaux-de-fonds, offre ses services

pour apprendre à démonter & remonter cette  
piece pour la nettoyer. Il en fera un prix  
raisonnable. On peut en apprendre le nom  
& l'adresse chez l'auteur de la gazette de  
Berne , & au bureau des postes à Neuchatel.





SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

DE L'EUROPE.

FRANCE.

- I. *Histoire des modes françaises, ou révolutions du costume en France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours; contenant tout ce qui concerne la tête des Français; avec des recherches sur l'usage des chevelures artificielles chez les anciens. Amsterdam, & se trouve à Paris, chez COSTAR. 2 vol. in-12, 1773.*

RIEN ne paraît au premier coup-d'œil, moins intéressant, ni moins digne des recherches d'un homme de lettres que ce qui fait la matière de cet ouvrage. Qu'importe, dira-t-on, à ceux qui vivent aujourd'hui, de savoir comment étaient coiffés leurs ancêtres, & de connaître les différentes révolutions

lutions qu'a effuyé la mode chez un peuple si fertile en inventions de ce genre , moyennant que l'on suive exactement celles qui ont lieu aujourd'hui , & que l'on sache se mettre de maniere à être approuvé de ses contemporains. Mais si la connaissance de l'ancien costume sert à expliquer certains faits , si l'historien de la France ou plutôt des Français , l'abbé Vély , cet auteur si estimé , n'a pas dédaigné d'en parler ; si des académies respectables ont proposé pour prix de découvrir la maniere dont étaient habillés les prêtres d'Isis , si enfin l'histoire des querelles occasionnées pour de si minces sujets , & l'importance que les gens d'église y ont attachée dans les siècles passés , peuvent augmenter le nombre des mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit humain , & prouver que l'on est devenu beaucoup plus raisonnable & par conséquent plus tolérant , il faudra convenir que l'on a quelque obligation à l'auteur de cet ouvrage , qui a su présenter d'une maniere légère & avec élégance , les traits d'érudition qu'on y trouve répandus. Au reste , il est bon d'avertir , d'après lui , qu'il n'est question dans ce volume que de la tête des hommes ; celle des dames aura son tour une autre fois. La matiere est ample sans doute , elle prêtera à

l'ironie , à laquelle l'auteur paraît se livrer volontiers.

On comprend aisément qu'une analyse exacte qui suivrait pied à pied toutes les formes qu'ont eu pendant plusieurs siècles la barbe & les cheveux chez une nation que l'on accuse d'inconstance & de frivolité , deviendrait fastidieuse , & dégénérerait en une table des matières. Nous nous bornons donc à extraire de cet ouvrage , les anecdotes les plus singulières & les plus propres à amuser pour quelques instans nos lecteurs.

Chez les rois de France de la première race , une longue chevelure était la marque distinctive de la royauté ; on dégradait un prince , en la lui faisant couper ; ceux qui composaient la famille royale avaient seuls le privilège de donner à leurs cheveux la longueur qu'il leur plaisait. Les sujets les portaient courts & arrondis, les serfs avaient la tête rasée , & les moines aussi , comme étant devenus les serfs de Dieu. Les cheveux étant donc le symbole de la liberté , on jurait sur sa chevelure comme on jure aujourd'hui sur son honneur. En saluant quelqu'un , rien n'était si poli que de s'arracher un cheveu & de le lui présenter. Clovis s'arracha un cheveu & le donna à S. Germier , pour marquer à quel point il l'honorait , &

aussi-tôt chacun des courtisans lui fit la même politesse. Mais dans la suite cet ornement naturel ne servit plus à distinguer les conditions : la commodité ou la fantaisie, principalement des souverains, décidèrent de la façon de se coiffer. Il n'en fut pas de même par rapport aux gens d'église ; cet objet devint important pour eux , parce qu'ils y firent entrer la religion. Tous ceux de l'occident portaient la tête rasée, excepté une couronne ou cordon de cheveux courts : c'était la tonsure de S. Pierre. Les orientaux l'avaient entièrement rasée , c'était la tonsure de S. Paul. Les ecclésiastiques Bretons se tondaient d'une autre façon. On a peine à croire aujourd'hui qu'il ait fallu donner des mandemens, assembler des conciles & fulminer des excommunications pour un tel objet.

Mais , non contents de régler la manière dont ils devaient être coiffés , les prêtres s'occupèrent aussi des têtes des laïques , & la mode de friser & de boucler les cheveux s'étant introduite au huitième siècle , ils lancèrent une excommunication générale contre un usage qui bouleversait toutes les têtes , & prétendirent que cette mode était un reste de la malice du diable. Pour en prévenir le retour , on commença à porter les cheveux fort courts du tems de Charle-

magné, & à s'envelopper la tête de peaux garnies de poil. On fixa à la même époque l'introduction des mitres sur la tête des prélats. Cependant les longues chevelures ayant repris faveur au dixième siècle, les ecclésiastiques, fondés sur un passage mal entendu de S. Paul, firent tous leurs efforts pour les proscrire. Un évêque d'Amiens refusa l'offrande du comte de Flandres & de ses gentilshommes, parce qu'ils portaient de longs cheveux. La peste ravageant le diocèse de Tournai, l'évêque lui assigna pour cause les crimes qui fouillaient les hommes; il place à la tête les longues chevelures, & elles sont effacées sur le champ. Un archevêque de Rouen assemble les prélats de ses provinces pour délibérer sur cette importante matière; ils invoquent le S. Esprit & statuent que tout homme portant de longs cheveux sera exclus de l'église pendant sa vie, & qu'aucun ecclésiastique ne priera Dieu pour lui après sa mort. Divers prélats en firent de même; mais, comme la longueur permise n'était pas déterminée, les laïques prirent le parti de conserver leur chevelure jusqu'à ce qu'on en eût fixé les dimensions. Les prêtres & les moines, ayant goûté cette mode, il fallut y mettre ordre, & les conciles

tenus dans le treizieme siecle eurent plusieurs fois pour objet la forme que les ecclésiastiques devaient donner à leur tête.

Nous passerons sous silence tout ce que notre auteur rapporte des différens ornemens de tête qui se succéderent chez les Français, tels que les coëffes, les chaperons, les calottes, &c. Anciennement les seigneurs étaient couverts devant le roi. L'usage contraire ne s'est introduit que sous le regne de François II. Henri III & ses mignons ranimerent le goût pour les cheveux frisés. Louis XIII, parvenu jeune à la couronne, conserva de longs cheveux en grandissant. La mode en devint générale, malgré les nouvelles déclamations du clergé, qui lui-même ne tarda pas à adopter la frisure; & comme chacun n'avait pas beaucoup de cheveux, ce fut alors que s'introduisit l'usage des perruques, & ensuite celui de la poudre. L'origine des bourfes à cheveux est assez singulière. Les Parisiens, dit notre auteur, s'étaient épris de belle passion pour les chevaux à courte queue, bientôt ils en voulurent à queue large & flottante. La girouette tourna une troisieme fois. Pour contenter un goût si bizarre, on s'avisa de renfermer la queue des chevaux dans un étui, qu'on pouvait ôter au besoin; les hommes trouverent cette

#### 4 JOURNAL HELVETIQUE.

invention commode & s'en emparerent. Et que de variations les bourfes n'ont-elles pas éprouvées depuis lors, de même que la manière de friser les cheveux ! Ceci conduit l'auteur à l'histoire des chapeaux, que nous supprimerons.

La seconde partie de son ouvrage traite de la barbe des Français, sujet non moins abondant que le premier. Anciennement on la conservait dans toute sa longueur, & on en prenait soin. Charlemagne la supprima, & ne conserva que les moustaches. Il n'accorda aux Bénéventins, Grimoald pour duc, qu'à condition qu'il obligerait les Lombards à se raser le visage. Mais dans le même tems les ecclésiastiques adoptèrent un usage contraire. Ceux d'orient croyaient qu'un menton velu dérogeait à la sainteté du sacerdoce. Photius, patriarche de Constantinople, & qui était eunuque, lança une fameuse excommunication contre le pape Nicolas ; & l'un de ses motifs est, que les prêtres occidentaux portaient de longues barbes. Cependant le pape Grégoire VII les proscrivit dans la suite. Les parlemens en France ne dédaignèrent pas de s'occuper de cet objet ; & lorsqu'en 1536 François Olivier, qui fut depuis chancelier de France, se présenta pour être reçu maître des requêtes,

la longueur de sa barbe effraya les chambres assemblées , & il ne fut reçu qu'à condition qu'il abdiquerait sa barbe. Mais le clergé sur-tout se déclara contre les mentons barbés , après en avoir fait l'objet d'une dispute très-sérieuse. Les deux traits suivans en fourniront la preuve. " Charles d'Angennes, nommé à l'évêché du Mans , portait une barbe très-longue ; les chanoines de la cathédrale crurent que leur conscience ne leur permettait pas de procéder à l'installation d'un tel prélat, & lui firent réquisition de supprimer sa barbe. Le nouvel évêque en faisait cas, & obtint de Henri II. un ordre au chapitre de le recevoir sans l'admonester de se faire raser le menton, comme étant chose qui ne pouvait ni ne devait l'empêcher. Les chanoines résistèrent, & supplièrent le roi qu'ils fussent maintenus dans l'observance des constitutions canoniques & saints décrets. Il fallut une lettre de jussion, contre laquelle ils protestèrent en cédant à l'autorité. " Guillaume Duprat, fils du cardinal de ce nom, ayant été pourvu de l'évêché de Clermont, se présenta la barbe au menton pour faire son entrée. Quelle fut sa surprise, lorsqu'à la porte de l'église il aperçut le doyen & les chanoines qui lui présentèrent des ciseaux dans un bassin d'argent, protestans

qu'ils ne le recevraient ni complimenteraient qu'après qu'il aurait renoncé à sa barbe. Le nouveau prélat, convaincu qu'une barbe ne vaut pas un évêché, prend les ciseaux, & fait l'opération lui-même. Aussi tôt le doyen prononce la harangue, les portes de l'église s'ouvrent, & l'évêque fait son entrée aux acclamations du peuple. L'ouvrage dont il s'agit est terminé par un supplément dans lequel on trouve des recherches curieuses sur l'origine des chevelures artificielles. L'on fixe à l'an 1629 l'introduction des perruques en France; les courtisans en prirent par délicatesse, les rousseaux par vanité, les teigneux par nécessité. De ces derniers est venu le nom de *teignasse*. Louis XIII établit 48 places de perruquiers, elles se font extrêmement multipliées. Ce sont des charges vénales. Les gens d'église, les jeunes sur-tout, tenterent de partager ce nouvel ornement, mais en y ajoutant une calotte. Nouvelle dispute à ce sujet: la médecine, les raisons de santé vinrent à l'appui de la mode. Cependant les statuts synodaux d'Agen défendirent de célébrer la messe avec la perruque & la calotte. On assure que cette défense a été renouvelée de nos jours par un évêque dont le diocèse n'est pas heureusement fort étendu. Il existe une

dispense accordée en 1668 par un légat à la-  
*tere* du pape en France, en faveur de la per-  
 ruque à ca'otte d'un prêtre, membre de l'aca-  
 démie Française. Ce fut un nommé Quentin  
 qui inventa l'art de tresser les cheveux &  
 de coudre les tresses à une coëffe. Delà na-  
 quirent les perruques entieres, qui ne tarde-  
 rent pas à avoir la plus grande vogue. M.  
 Doppeville, chargé des affaires de France, se  
 présente à l'audience du pape, portant une  
 perruque à calotte. Les officiers refusent de  
 l'admettre, disant qu'aucun mortel n'avait  
 le droit de paraître devant leur maître la  
 tête couverte. M. Doppeville, sans se dé-  
 concerter, ôte brusquement sa perruque, &  
 présentant la tête en partie chauve : Eh bien,  
 leur dit-il, voulez-vous maintenant m'intro-  
 duire auprès de sa sainteté? Les officiers em-  
 barraqués communiquèrent la chose à leur  
 maître, qui accorda audience à l'ambassadeur  
 & à sa perruque.

On trouve à la suite de ce trait quelques  
 détails sur des disputes ridicules & scanda-  
 leuses que ce grave sujet fit naître en divers  
 chapitres & maisons religieuses. Elles ne  
 peuvent exciter que la pitié dans un siècle  
 de philosophes tel que le nôtre.

Si quelqu'un reprochait aux Français leur  
 goût pour les modes, la facilité avec laquelle

ils en changent, l'importance qu'ils paraissent donner à un vain extérieur, notre auteur tient sa réponse toute prête. Il souhaite que son ouvrage puisse détruire la folle maxime qui attache la frivolité de l'esprit & du cœur à la frivolité de l'extérieur. " Nous ne  
 „ portons plus, dit-il, les mêmes habits que  
 „ nos ancêtres; mais le cœur n'a point  
 „ changé. Que d'autres peuples se glorifient  
 „ de conserver les ajustemens de leurs pères,  
 „ qu'ils se fassent une loi fondamentale  
 „ de ne rien innover sur la longueur de  
 „ leurs moustaches, sur la forme de leurs  
 „ chapeaux; pour nous, peu jaloux de cette  
 „ fervile imitation, nous ne songeons qu'à  
 „ perpétuer l'honneur, la bravoure & la  
 „ franchise dont nous avons hérité de nos  
 „ aïeux, &c. „

---

## II. *Épître.* Par M. DE VOLTAIRE.

J'ÉTAIS lundi passé chez mon libraire Caille  
 Qui, dans son magasin, n'a souvent rien qui vaille.  
 J'ai, dit-il, par bonheur, un ouvrage nouveau,  
 Nécessaire aux humains & sage autant que beau;  
 C'est à l'étudier qu'il faut que l'on s'applique,  
 Il fait seul nos destins. Prenez, c'est la tactique.

La tactique ? lui dis-je , hélas ! jusqu'à présent ,  
 J'ignorai la valeur de ce mot si savant.  
 Ce mot , répondit-il , venu de Grece en France ,  
 Veut dire le grand art ou l'art par excellence.  
 Des plus nobles esprits il remplit tous les vœux.

J'âcherai la tactique & je me crus heureux.  
 J'espérois trouver l'art de prolonger ma vie ,  
 D'adoucir les chagrins dont elle est poursuivie ,  
 De cultiver mes goûts , d'être sans passion ,  
 D'affervir mes desirs au joug de la raison ,  
 D'être juste envers tous sans être jamais dupe.  
 Je m'enferme chez moi , je lis , je ne m'occupe  
 Que d'apprendre par cœur un livre si divin :  
 Mes amis , c'était l'art d'égorger son prochain.

J'apprends qu'en Germanie autrefois un bon  
 prêtre

Pétrit , pour s'amuser , du soufre & du salpêtre ;  
 Qu'un énorme boulet qu'on lance avec fracas ,  
 Doit mirer un peu haut pour arriver plus bas ;  
 Que d'un tube de bronze aussi-tôt la mort vole  
 Dans la direction qui fait la parabole ,  
 Et renverse en deux coups prudemment ménagés  
 Cent automates bleus à la file rangés,  
 Mousquet, poignard , épée ou tranchante ou poin-  
 tue ,

Tout est bon , tout est bien , tout fert , pourvu  
qu'on tue.

L'auteur, bientôt après, peint des voleurs de nuit  
Qui, dans un chemin creux, sans tambour & sans  
bruit ,

Discrètement chargés de fusils & d'échelles ,  
Assallinent d'abord cinq ou six sentinelles ;  
Puis montant lestement aux murs de la cité ,  
Où les pauvres bourgeois dormaient en sûreté ,  
Portent dans leurs logis le fer avec les flammes ,  
Poignent les maris, couchent avec les femmes ,  
Ecrasent les enfans , & las de tant d'efforts ,  
Boivent le vin d'autrui sur des monceaux de morts.  
Le lendemain matin on les mene à l'église  
Rendre grace au bon Dieu de leur noble entre-  
prise ,

Lui chanter en latin qu'il est leur digne appui ,  
Que dans la ville en feu l'on n'eût rien fait sans lui,  
Qu'on ne peut ni voler , ni violer son monde ,  
Ni massacrer les gens , si Dieu ne nous seconde.

Etrangement surpris de cet art si vanté ,  
Je cours chez monsieur Caille , encore épouvanté.  
Je lui rends son volume , & lui dis en colere :  
Allez , de Belzebut détestable libraire ,  
Portez votre tactique au chevalier de Tot ;  
Il fait marcher les Turcs au nom de Sabahot ;  
C'est lui qui, de canons couvrant les dardanelles ,

Dans leur propre science instruit les infideles ;  
 Allez , adressez-vous à monsieur Romanzof ,  
 Aux vainqueurs tout sanglans de Bender &  
 d'Azof ;

. . . . .  
 . . . Je ne crois point que la nature humaine  
 Sortit , je ne fais quand , des mains du créateur ,  
 Pour insulter ainsi l'éternel bienfaiteur ,  
 Pour montrer tant de rage & tant d'extravagance.  
 L'homme avec ses dix doigts , sans armes , sans  
 défense ,

N'a point été formé pour abréger des jours  
 Que la nécessité rendait déjà si courts.  
 La goutte avec sa craie , & la glaire endurcie  
 Qui se forme en cailloux au fond de la vescie ,  
 La fièvre , le catarre & cent maux plus affreux ,  
 Cent charlatans fourrés , encor plus dangereux ,  
 Auraient suffi , sans doute , au malheur de la terre ,  
 Sans que l'homme inventât ce grand art de la  
 guerre.

. . . . .  
 En m'expliquant ainsi , je vis que dans un coin ,  
 Un jeune curieux m'observait avec soin ;  
 Son habit d'ordonnance avait deux épaulettes ,  
 De son grade à la guerre éclatans interpretes ;  
 Ses regards assurés , mais tranquilles & doux ,  
 Annonçaient ses talens sans marquer de courroux.

De la tactique enfin c'était l'auteur lui-même.

Je conçois , me dit-il , la répugnance extrême  
 Qu'un vieillard philosophe, ami du monde entier,  
 Dans son cœur attendri se sent pour mon métier ;  
 Il n'est pas fort humain , mais il est nécessaire ;  
 L'homme est né bien méchant ; Cain tua son frere ;  
 Et nos freres les Huns , les Francs , les Visigots ,  
 Des bords du Tanaïs accourant à grands flots ,  
 N'auraient pas désolé les rives de la Seine ,  
 Si nous avions mieux su la tactique romaine.  
 Guerrier, né d'un guerrier, je professe aujourd'hui  
 L'art de garder son bien , non de voler autrui.  
 Eh quoi ? vous vous plaignez qu'on cherche à  
 vous défendre ?

Seriez-vous bien content qu'un Got vint mettre  
 en cendre

Vos arbres , vos moissons , vos granges , vos châ-  
 teaux ?

Il vous faut de bons chiens pour garder vos trou-  
 peaux ;

Il est , n'en doutez point , des guerres légitimes ,  
 Et tous les grands exploits ne sont pas de grands  
 crimes ;

Vous même , à ce qu'on dit , vous chantiez au-  
 trefois

Les généreux travaux de ce cher Béarnois ;

Il foutenait le droit de sa naissance auguste :  
 La Ligue était coupable , Henri IV était juste.  
 Mais fans plus retracer les faits de ce bon roi ,  
 Ne vous souvient-il plus du jour de Fontenoi ?  
 Quand la colonne Anglaise avec ordre animée ,  
 Marchait à pas comptés à travers notre armée ,  
 Trop fortuné Badaud ! dans les murs de Paris  
 Vous fesiez en riant , la guerre aux beaux-esprits ;  
 De la douce Gauffin le centieme idolâtre ,  
 Vous alliez la lorgner sur les bancs du théâtre ,  
 Et vous jugiez en paix les talens des acteurs.  
 Hélas ! qu'auriez vous fait , vous & tous les au-  
 teurs ,

Qu'aurait fait tout Paris , si Louis en personne  
 N'eût passé le matin sur le pont de Calonne ,  
 Et si tant de Césars à quatre sous par jour  
 N'eussent bravé l'Anglais qui partit fans retour ?  
 Vous savez quel mortel amoureux de la gloire ,  
 Avec quatre canons ramena la victoire ;  
 Ce fut au prix du sang du généreux Grammont  
 Et du sage Lutteaux & du jeune Craon ,  
 Que de vos beaux esprits les bruyantes cohues  
 Composaient les chansons qui couraient dans les  
 rues ,

Ou qu'ils venaient gaiment avec un ris malin  
 Siffler Sémiramis , Mérope & l'Orphelin.

Souffrez donc, s'il vous plait, qu'on prenne la  
défense

D'un art qui fit long-tems la grandeur de la France,  
Et qui des citoyens assure le repos.

Monfieur Guibert fe tut après ce long propos,  
Moi, je me tus auffi, n'ayant rien à redire;  
De la droite raifon je fentis tout l'empire;  
Je concus que la guerre eft le premier des arts,  
Et que le peintre heureux des Bourbons, des  
Bayards,

En dictant leurs leçons, étoit digne peut-être  
De commander déjà dans l'art dont il eft maître.  
Mais je vous l'avouérai, je formai des fouhais  
Pour que cet art fi beau ne s'exerçât jamais,  
Et qu'enfin l'équité fit régner fur la terre  
L'impraticable paix de l'abbé de Saint Pierre.





## TROISIEME PARTIE.

## PIECES FUGITIVES.

I. *Suite de Zénothémis, anecdote Marseilloise.*

LA niece d'Hermogène avait une rivale qu'elle ne soupçonnait point, & qui cherchait à se cacher à elle-même des impressions que le tems ne fe fait qu'approfondir: c'était la malheureuse fille de Ménécrate, Cydipe, qui nourrisait dans son sein une passion d'autant plus violente, qu'elle était contrainte à l'étouffer. Zénothémis était l'objet de ce penchant insurmontable; une langueur secrete consumait la jeunesse de cette infortunée. Du moins, s'écriait-elle, lorsqu'elle se trouvait seule, s'il m'était permis de refuser ma main, de garder ma liberté, de ne vivre que pour un amour qui, hélas! me conduira au tombeau, je goûterais encore quelque douceur à verser des larmes; je

me dirais : c'est Zénothémis qui les fait couler. Mais dépendre d'un époux , d'un tyran ; manquer à son devoir , quand on aime la vertu autant que je la chéris ; former des vœux inutiles & coupables ; trembler de s'avouer un sentiment qui aurait fait le charme de ma vie : ah ! Cydipe, Cypide, précipite une mort qui ne saurait venir assez tôt. . . Et mon pere , qui le consolera dans les revers qui l'accablent ? Il n'a d'appui que moi . . . & Zénothémis. Fatâle amitié , que vous me coûte cher ! Je revois tous les jours l'auteur de ce trouble que j'ai tant de peine à déguiser ; tous les jours . . . je deviens plus criminelle . . . Cédons à la nécessité : marchons à l'autel ; n'envisageons qu'un pere , qui mérite bien ce sacrifice ; il m'aime ; il est malheureux ; ne vivons que pour lui . . . Zénothémis n'est-il pas épris d'Agathée ? ils vont être unis ; ils vont être unis ! que cet image reste sous mes yeux. On ne m'aime point ; on en aime une autre . . . J'épouserai Eudimaque. Je triompherai de ma faiblesse. J'oublierai mon ennemi. Ma vertu aura la victoire.

Zénothémis revoit Ménécrate : — Ah , mon ami ! Mysias ressemble aux autres hommes ! Il n'y a donc que toi seul qui auras le courage d'aimer un malheureux ! Expliquez-

vous , interrompt le jeune sénateur.

Ménécrate lui apprend que Mysias l'a reçu avec froideur , qu'il a même détourné l'entretien au sujet du mariage projeté ; qu'en un mot , il a prétexté une affaire pour se dérober à une conversation qui pesait à sa perfidie. Oui , Zénothémis , continue Ménécrate , le malheur ne m'a que trop éclairé : Mysias n'est plus mon ami ; ma fille ne sera point l'épouse d'Eudimaque ; je ne verrai point former ces nœuds (\*), la seule espérance , l'unique consolation qui pussent m'attacher à la vie ; je mourrai ; & qui est-ce qui restera à ma fille ? Mon infortune , le souvenir de ce qu'elle a été , le tableau effrayant de ce qu'elle sera ; mon nom , ma race s'éteindront avec Cydipe. Mon ami , l'homme demande des successeurs , & l'on ne s'accoutume point à l'idée affligeante qu'on ne vivra point dans une postérité qui semble

---

(\*) Qu'on se pénétré de la vérité des mœurs antiques : un pere regardait comme le plus grand des malheurs de sa vieillesse , que sa fille ne se mariât point ; il aspirait à se voir revivre dans des petits-enfans. Alors on ne connaissait pas cet *égoïsme* cruel , si outrageant pour la nature , & l'on ne s'applaudissait point de dérober à la postérité ce qu'on pourrait appeller une *dette sacrée* , &c.

tromper la mort, & perpétuer notre existence ; Ménécrate sera détruit tout entier. Et qui aujourd'hui voudrait être l'époux de ma fille ! tout me trahit, m'abandonne... peut-être suivrez-vous l'exemple de Mysias... Ah ! pardonnez, mon cher Zénothémis, pardonnez. Voilà où conduit la disgrâce ! on offense l'ami le plus cher.

Ménécrate, en achevant ces mots, était tombé dans le sein du jeune homme, & pleurerait amèrement. Mon pere, lui dit Zénothémis, comme revenu d'une profonde réverie, calmez cette douleur qui m'accable ; vos larmes portent la mort dans mon ame. Oui, l'adversité nous rend soupçonneux, défiants, injustes ; Mysias vous aura paru différent de ce qu'il peut être ; vous me disiez qu'il vous aimait : le cœur change-t-il en si peu de tems ? Je vous quitte pour vous rejoindre bientôt. Ménécrate, le comble du malheur est de perdre l'espérance.

Zénothémis, impatient d'exécuter son dessein, se rend chez Mysias. A peine l'a-t-il aperçu : — Mysias, je vous demande une conversation particulière ; ordonnez que vos domestiques se retirent. On les laisse seuls ; Zénothémis prend le premier la parole : — Il y a long tems que votre réputation m'est connue ; c'est ce qui m'a déterminé à vous

voir & à vous entretenir avec la franchise qu'elle inspire. Je voudrais mériter que l'univers fût, comme Marseille, instruit de l'amitié qui me lie à Ménécrate. Quand le penchant ne me conduirait point, j'attacherais de l'orgueil à me déclarer l'ami d'un homme que tout semble abandonner. Qui est-ce qui élève plus l'ame, & lui donne plus de satisfaction, que d'embrasser le parti de l'infortune, & de paraître lutter contre les dieux même? C'est là que la nature humaine puise la véritable grandeur; c'est ainsi que Caton s'est montré supérieur à César; & lorsque cette infortune est tombée sur l'innocence, lorsque la vertu souffre, pouvons-nous sans crime lui dérober notre pitié, notre appui? .. — Vous prétendez parler de Ménécrate? — De lui-même. — Et vous le peignez innocent, lui que le sénat... — Vous ne le croyez pas coupable. Quelle est sa faute? car on ne peut donner d'autre nom à son erreur; un excès, si j'ose le dire, de cet attendrissement, le mouvement le plus doux de l'ame, & qui décele davantage notre origine céleste... — Ménécrate a manqué à la justice. — Il a cédé à l'humanité; elle est au-dessus des loix, des conventions. L'humanité nous vient du ciel; les loix sont notre ouvrage, & que de traits de notre fai-

bleffe & de notre barbarie nous y avons imprimés ! Ah , Myfias ! écoutons notre cœur : voilà le premier juge ; c'est à lui de prononcer fur Ménécrate ; que le sénat le foumette à la févérité d'un fyftème de légiflation établi par nos prédéceffeurs , confacré par l'habitude , par ce refpect que nous portons aux anciens ufages : nos magiftrats peut-être ont fait leur devoir ; mais ici , dans l'épanchement de la vérité , nous devons être des hommes , dépouiller la robe & l'esprit de fé-nateur , prendre l'ame du dernier des humains en faveur de Ménécrate. Encore une fois , qu'avons-nous à lui reprocher ? un fentiment rapide de compaffion envers un vieillard expirant , profterné à fes pieds , qui implore la grace de fon fils ; ce fils infulté , outragé , s'est abandonné aux transports invincibles de la nature , qu'enchaîne & que punit l'inflexibilité de nos loix : c'est un malheur plutôt qu'un crime , & Ménécrate s'est laiffé émouvoir. Telle est donc la fource de tous les revers qui ont foudroyé un de nos plus illuftres citoyens ! Suivez-vous l'exemple de la multitude ? .. oublierez-vous qu'il fut votre ami , que vous fûtes le fien ? Votre fils . . . — N'époufera point la fille de Ménécrate ; il a dû s'y attendre. — O ciel ! pourriez-vous ? .. — Voudriez-vous ? .. —

Que dès cet instant Eudimaque conduisit Cydipe à l'autel. — Mais, Zénothémis, y pensez-vous ? Ménécrate ne ferait point coupable , il suffirait que le sénat eût prononcé contre lui , que le bruit public le condannât ; l'honneur. . . — Est de se montrer hautement l'ami d'un malheureux , de rendre hommage à la vérité ; elle est , cette vérité , au-dessus de toutes les opinions ; vous ne pouvez la corrompre , l'étouffer , quand tout le monde élèverait la voix pour lui imposer silence. Vous osez vous parer de l'honneur ! Je vous le demande à la face du ciel qui nous écoute , qui lit dans nos ames : un homme que l'univers entier jugerait criminel , s'il ne l'était point en effet , le croiriez-vous réellement déshonoré ? Ah ! quiconque le connaîtrait assez pour lui rendre la justice qui lui serait due , aurait de l'honneur & de ses devoirs une idée véritable. C'est ce que Ménécrate me fait éprouver ; je suis pleinement convaincu de son innocence ; je lui dois mon estime , mon soutien , mon amitié ; & ces sentimens , tout m'ordonne de les faire éclater jusqu'au dernier soupir : je ne me démentirai point. Myfias ! qui ne sait pas avoir son opinion , est indigne du nom d'homme. Et de quoi nous servira ce présent des cieux , la raison , si nous asservissons notre façon de penser à

celle d'autrui ? La sagesse & la vérité ont leurs principes invariables. Parce que l'injustice & la calomnie ont accablé Ménécrate, vous trahiriez votre promesse ! .. Je vous le redis : hâtez-vous de la remplir ; que votre fils s'empresse d'offrir sa main à Cydipe ; qu'ils aillent au temple... — Zénothémis, vous ne savez donc pas ? .. — Malheureuse faiblesse humaine ! funeste contagion qui corrompt toutes les vertus ! vous balancez à donner le nom de beau-père à l'homme qui vous a été le plus cher, pour lequel vous êtes en secret pénétré de vénération ; & c'est l'exemple qui vous entraîne ! .. Où est votre fils ? .. — Zénothémis, vous refusez de m'entendre ; ce n'est pas assez que Ménécrate paraisse coupable, que son honneur soit attaqué ; celui de sa fille... — Que dites-vous ? la fille de Ménécrate, Cydipe... — Est soupçonnée ; on sème un bruit sourd... sa sagesse... — Arrêtez, Mysias, arrêtez ; pensez que vous parlez à l'ami de Ménécrate, à l'homme qui chérit le plus la vertu... gardez-vous de flétrir celle de Cydipe... Mysias, c'est encore de ces mensonges absurdes qui ne vous en imposent point ; non, ils ne vous font point illusion... Ayez assez de fermeté pour ne pas dissimuler : il y a une sorte de noblesse à se montrer sans déguisement ;

dites que vous craignez de déplaire au sénat, que Ménécrate est malheureux, que son alliance ne flatte plus votre vanité, qu'il est pauvre : mais étendre vos procédés odieux jusques sur sa fille, former des soupçons, les publier . . . c'est le comble de l'inhumanité, & . . . voilà les actions qui déshonorent !

La colere étincelait dans les yeux de Zénothémis ; il quitte brusquement Mysias, & va retrouver Ménécrate qu'il embrasse avec transport : — Mon respectable ami, oublions la terre, les hommes ; efforçons-nous de nous suffire à nous-mêmes. Que Zénothémis vous tienne lieu de tout.

Un torrent de pleurs accompagne ces expressions articulées avec peine. — Zénothémis, quel est donc le nouveau chagrin que vous avez à m'annoncer ? C'est en vain que vous me le cachez ; je lis dans vos regards un trouble qui vous trahit. Ah ! ne craignez pas de déchirer mon cœur ; il n'a plus de blessures à recevoir : tous les coups lui ont été portés. — Non, il n'a pas senti tous les coups. Vous aviez bien raison d'appréhender que Mysias ne suivit le torrent de l'exemple . . . il n'est pas votre ami . . . il faut renoncer à ce mariage.

Zénothémis rend un compte fidele à Ménécrate de la conversation qu'il vient d'avoir

avec Myfias. Le vieillard ne peut que lui dire : ma fille ne fera donc point unie à Eudimaque ! elle n'aura point d'époux ! Ce revers manquait à mon affreuse destinée !

A ces mots, il baigne la tête, & tombe dans une douleur profonde. Zénothémis avait pris la sage précaution d'observer le fecret sur ce qui regardait Cydipe ; il ne doutait pas que Myfias n'eût la même discrétion, & que ces soupçons aussi injustes qu'outrageans, ne restassent ensevelis dans le silence.

Ménécrate crut avoir besoin de ménagemens pour apprendre à sa fille la rupture de son mariage ; il était bien éloigné de prévoir que cette nouvelle lui causerait une joie secrète. Cydipe, seule, en déploie tous les transports : — Je pourrai donc ne m'occuper que de mon amour ! je ne serai ni infidelle, ni parjure ; Zénothémis sera la divinité à qui j'adresserai tous mes vœux ; il sera permis à mon cœur de se répéter qu'il n'aime que Zénothémis ; ce penchant si doux, si invincible, les remords ne l'empoisonneront pas ! Et y aurait-il du crime à brûler pour un objet que tout le monde doit adorer ! Il est le consolateur, le seul consolateur de mon pere ; il cherche à nous soulager sous le poids de tant d'infortune ; Zénothémis a pour nous l'amitié la plus vive. . .

Ah! l'amitié n'est point l'amour; Zénothémis ne m'aime point. . . Eh bien, ce sera moi qui l'aimerai, qui l'aimerai . . . sans retour; je ne vivrai que pour ce sentiment; il fera tous mes plaisirs, il suffira à mon bonheur. Le tendre, le pur amour n'est-il pas récompensé par lui-même? C'est alors qu'il cesse d'être une faiblesse, qu'il devient une vertu.

La fille de Ménécrate trouvait ainsi, dans ce qui augmentait la douleur de son père, un motif de consolation & même de contentement.

Zénothémis partageait tous ses momens entre Agathée & Ménécrate. Quel spectacle vient un jour le frapper! il accourait auprès de son ami: il le voit étendu sur la terre, baigné de larmes, appelant la mort à grands cris: — Et de quels nouveaux coups de foudre auriez-vous été frappé? la fortune aurait-elle pu augmenter vos disgraces? Parlez, mon ami, mon père. . . Le vieillard hausse la tête, & s'écrie au milieu des sanglots: Zénothémis, je ne connaissais pas encore tout mon malheur. . . — Expliquez-vous. — Eh! pourquoi ai-je hésité à me débarrasser du fardeau de la vie? O mon unique bienfaiteur! approchez; venez percer ce cœur qui ne peut plus résister aux

douleurs accumulées qui l'oppressent. Mon ame est impatiente de quitter ce séjour de crimes : venez la recevoir dans un sein , le seul qui soit ouvert à mes larmes. — Ménécrate , je vous en conjure au nom de cette amitié dont vous ne doutez pas , instruisez-moi . . . pourquoi cette agitation ? — Mon ami , il n'est que trop vrai , je suis déshonoré. — Comment ! — Ma fille . . . des bruits se répandent . . . ma fille n'est plus digne de moi . . . Eudimaque . . . son honneur . . . elle l'a perdu . . . Zénothémis , hâtez l'instant de ma destruction.

Le jeune homme comprit aisément d'où partait cette nouvelle si accablante. Les soupçons que Mysias avait laissé entrevoir , & qui devaient mourir dans le secret , étaient divulgués & parvenus enfin aux oreilles du malheureux pere. Zénothémis lui avoue que , dans son entretien avec Mysias , cet ami infidèle n'avait pu contenir quelques propos injurieux à Cydipe , & qu'il avait cru devoir les taire , & en quelque sorte les oublier lui-même. Je connais votre fille , poursuit Zénothémis d'une voix assurée , je vous connais ; elle ne saurait avoir démenti le sang dont elle sort , l'éducation qu'elle a reçue , vos exemples. D'ailleurs , je me flattais que Mysias étoufferait des soupçons hon-

teux pour sa propre réputation ; & qui , selon les apparences , ne doivent leur origine qu'à sa perfidie. Quoi ! Eudimaque . . . son pere aurait poussé le crime à ce point ! . . & que peuvent leurs discours ? Ah ! répond Ménécrate , si tous les hommes vous ressembloient ! Mais voilà le trait mortel que me préparait la fureur de mes ennemis ; j'y succomberai. Je veux voir Cydipe , je veux voir Cydipe. ( Elle venait en ce moment auprès de son pere. ) Entrez , ma fille . . . mérites-tu encore ce nom ? ose rendre hommage à la vérité ; c'est la seule vertu qui reste aux coupables. ( Cydipe demeure interdite. ) L'amour t'aurait-il égarée ? Eudimaque . . . — Mon pere , je ne l'ai jamais aimé ; je respectais vos volontés , mais mon cœur . . . Eudimaque n'aurait eu que ma main. Et en prononçant ces mots , elle ne peut s'empêcher de lever les yeux sur Zénothémis. — Tu n'as nul reproche à te faire ? Ne me dissimule rien ; parle en présence de mon ami ; qu'il n'ignore point le comble de mes revers . . . Le bruit se répand . . . tu m'as déshonoré.

Ménécrate fait part à sa fille des détails injurieux que la méchanceté prend plaisir à publier. Cydipe tombe évanouie , comme si elle eût été atteinte de la foudre. Revenue

par les soins de Ménécrate & de Zénothémis , cette fille courageuse suspend ses larmes : on dirait qu'une divinité l'inspire & la soutient : — Mon pere, mon pere, daignez m'écouter : votre fille est digne de vous ; & vous , dont l'estime m'est plus chere que vous ne pensez , ami généreux de deux infortunés , soyez convaincu de mon innocence. Jamais je n'ai offensé la vertu ; j'aurais regardé comme un crime impardonna-ble , une idée seule qui aurait été contraire aux principes de cette vertu dont je suivrai les loix jusqu'à mon dernier soupir. Le ciel connaît mes sentimens : c'est ce ciel que j'implore contre la calomnie. Ce dernier trait nous était réservé ! Si j'eusse été capable de céder à un moment de faiblesse , si j'en avais eu seulement la pensée , une mort prompte eût suivi ce honteux égarement... Ce n'est pas à Ménécrate à douter de sa fille.

Ces paroles sont exprimées avec ce ton de l'ame qui caractérise la vérité. Zénothémis l'interrompt vivement : non , Cydipe n'a rien à se reprocher ; je suis prêt à défendre son innocence contre tout ce qui se présentera pour l'attaquer. C'est vous , s'écrie Cydipe , qui me rendez justice ! Ah , Zénothémis !

Elle reprend avec attendrissement , en se

tournant vers lui : s'ils veulent m'enlever votre estime !.. Ménécrate la tient dans ses bras : — J'en crois tes larmes, le sang dont tu es née ; oui, c'est la calomnie qui ne se lasse point de nous poursuivre. Te voilà donc, ma fille, sans appui, sans espoir, en proie à des discours outrageans ! O dieux ! dieux ! quand ferez-vous rassasiés de nos maux ?

Ménécrate est plongé dans l'accablement. Quoi ! se dit Cydipe lorsqu'elle est retirée, Zénothémis aura cru... Il n'est pas possible ; mon cœur, mes regards, tout l'aura instruit de mon amour pour mes devoirs. Eh ! ce n'est pas la vertu seule qui me les rend sacrés ; ce n'est point Eudimaque qui occupe mon ame, qui y regne en tyran absolu... Il n'y a que la mort qui puisse m'affranchir de tant de liens qui me pesent ; faut-il exister après des épreuves si cruelles ? Si je n'étais point nécessaire à la conservation d'une vie qui me fait oublier la mienne !.. Sommes-nous assez malheureux ! Mon pere aux bords de la tombe, sans secours, privé de tout, entouré de perfides, d'ingrats ; & sa fille, lorsqu'elle aime, lorsqu'elle brûle en secret, forcée d'étouffer son penchant, n'ayant d'autre bien que l'honneur, & soupçonnée, & accusée d'un crime, en présence... de qui ?

du seul objet qui m'intéresse après Ménécrate, & dont je sois jalouse de mériter l'estime : c'est l'unique sentiment qu'il me soit permis de solliciter, d'attendre de Zénothémis ; tout autre desir m'est interdit, quand mon cœur. . . Infortunée Cydipe, tu en mourras ! du moins que Zénothémis l'ignore ; n'avais-je pas assez de tous nos revers ? emportons ma folle erreur dans le cercueil ; est-ce à moi qu'il appartient d'aimer ?

Ménécrate voyait tous les jours s'approfondir l'abyme où le sort l'avait précipité. Ces besoins humilians qu'entraîne l'indigence, le menaçaient, & son orgueil semblait s'agrandir avec son infortune ; toute l'industrie de l'amitié ne pouvait imaginer les moyens d'être utile à ce vieillard, sans blesser cet amour propre qui est peut-être la seule consolation des malheureux. Mais ce qui perçait d'un trait plus cruel que tous ceux de sa propre adversité, l'ame sensible de Ménécrate, c'était la situation de Cydipe ; il exposait sans cesse cette image aux yeux de Zénothémis : sa fille poursuivie par la calomnie, sans époux, sans nulle espérance d'en avoir. La fille & le père, disait-il, n'ont plus d'autre ressource à choisir qu'une mort précipitée.

Ouel tableau pour un ami ! qu'il était  
gravé

gravé profondément dans l'ame de Zénothémis ! il expirait avec ces deux infortunés ; il allait chez Agathée donner un libre cours aux larmes que la présence de Ménécrate & de Cydipe avait retenues. Quelquefois le malheur s'irrite par les marques de compassion que lui prodigue la sensibilité.

Zénothémis, transporté de fureur, avait couru chez Mysias qui, craignant des reproches trop mérités, s'était dérobé à sa vue. Il demande à parler à Eudimaque : on lui apprend que ce jeune homme a quitté Marseille, & l'on ajoute qu'on ignore le lieu de sa retraite. Zénothémis croit avoir découvert la vérité : il ne doute point qu'Eudimaque ne soit l'auteur des bruits injurieux qui blessent la réputation de Cydipe, & que Mysias ne l'ait soustrait aux effets d'un juste ressentiment.

Agathée partageait le désespoir de Zénothémis ; elle l'entendait souvent répéter : l'infortuné Ménécrate n'a donc plus de consolation à attendre sur la terre ! les flambeaux de l'hymen ne s'allumeront jamais pour Cydipe ! sa malheureuse destinée est décidée ! une honte éternelle sera imprimée sur ses jours, sur ceux d'un misérable vieillard, qui meurt dans l'assurance que tout a rejeté sa fille, qu'elle ne tardera point à le

suivre au tombeau ! Encore s'il avait un gendre dont il pût, sans rougir, accepter les secours généreux, qui le secourût à ses derniers momens, qui fermât ses yeux éteints dans les larmes, qui le flattât de l'espoir que son nom se perpétuerait ! Mais Ménécrate ne voit sous les pas qu'un vaste tombeau qui l'engloutit lui & ses espérances ; perspective plus cruelle que la mort ! c'est toute l'horreur du néant qu'il envilage ! & l'indigence se joint à des revers si accablans ! Il refuse... Ce serait moi qu'il aurait servi ! Ah ! les bienfaits de l'amitié n'humilient point : ils ne font que resserrer les nœuds. Ménécrate... sa fille, sa fille... quel sort effrayant !

Il y avait déjà long-tems qu'Agathée écoutait ces discours avec un air de réflexion qui décele une ame profondément occupée ; le désordre de ses sens se peint sur son front ; des pleurs, qu'elle s'efforce de repousser, la trahissent & viennent en abondance sur les bords de sa paupière ; elle regardait Zénothémis par intervalle, & de sombres accens lui échappaient. Zénothémis alarmé interroge Agathée, la presse de lui apprendre d'où naît ce trouble subit. — Zénothémis, il n'est pas tems encore de parler... Je conçois un dessein... Vous le saurez... vous le saurez.

Quelques jours s'écoulerent : Hermogene est frappé lui-même de l'état où se trouve sa niece : il avait pour elle toute la tendresse d'un pere ; son frere au lit de mort lui avait recommandé cette enfant, qu'il avait, pour ainsi dire, adoptée. Agathée prétextait une indisposition ; renfermée dans son appartement, elle se livrait à cette agitation qu'elle avait tant de peine à contenir ; elle avait essayé vingt fois de tracer les diverses pensées qui la tourmentaient, & vingt fois la plume avait fui de ses mains ; ses genoux fléchissaient sous elle, & elle retombait souvent sur son siege, en laissant échapper un torrent de larmes : il était aisé d'appercevoir que son ame était déchirée par de violens combats. Enfin, dit-elle un jour à Zénothémis, vous serez satisfait. Il faut que vous ameniez ici Ménécrate, sa fille & quelques-uns de vos meilleurs amis ; mon oncle, à ma sollicitation, les prie d'assister à un festin qu'il prépare en l'honneur des dieux domestiques (\*). Sans doute les conviés ne se refuseront point à l'invitation.

---

(\*) Les anciens avaient coutume, à certains jours marqués dans l'année, d'offrir des sacrifices aux divinités subalternes qui présidaient à leurs maisons, à leurs foyers, &c. Des repas de céré-

En prononçant ces mots , elle regardait avec attention Zénothémis qui promet de suivre ses volontés.

Le jour est arrivé. L'aspect de Cydipe avait produit chez Agathée une émotion qu'elle parvient à surmonter. On entre dans la salle du festin : tout y présentait les apprêts d'une fête somptueuse. L'assemblée cede aux mouvemens d'une gaieté décente. Hermogene, sa niece & Zénothémis étaient seuls plongés dans une rêverie dont on cherchait vainement à deviner la cause. La fin du repas approchait; Zénothémis qui, durant tout le festin, avait parlé bas à Agathée & à Hermogene, & avait donné des marques d'une agitation extraordinaire, quitte brusquement la table, comme égaré & hors de lui-même, se précipite dans une chambre voisine : le maître de la maison & sa niece se hâtent de l'y suivre. Les convives restent interdits, ils se demandent le sujet de cette absence inattendue. La surprise de Ménécrate & de Cydipe est encore plus grande. Agathée rentre avec son oncle & Zénothémis; celui-ci paraissait accablé; la jeune personne avait

---

monie terminaient ces sortes de fêtes : les Chinois nous retracent encore à peu près les mêmes usages, &c.

les yeux chargés de larmes, elle affecte de reprendre un air serein. Hermogene ordonne qu'on apporte une coupe destinée aux libations sacrées. Les esclaves obéissent. A peine la coupe a-t-elle paru, Zénothémis ne peut retenir un geste qui décele son trouble; Agathée lui parle encore à voix basse; des impressions de curiosité sont sur tous les visages. La niece d'Hermogene fait un signe à Zénothémis, comme si elle le pressait d'exécuter sa volonté; elle se saisit elle-même de la coupe, la remet dans les mains de son amant qui se leve, porte la coupe au ciel, & profere d'une voix entrecoupée ces paroles qu'Agathée, qui était près de lui, semblait lui dicter: je prends à témoin cette assemblée, & j'en jure sur cette coupe, par les dieux que je prie en ce moment de m'entendre: je choisis pour mon épouse Cydipe, la fille de Ménécrate. Ma fille, s'écrie le vieillard! Zénothémis me donnerait sa main, dit à son tour Cydipe! Oui, vous serez sa femme, replique Agathée, & moi...

Elle n'acheve pas, & tombe évanouie; on vole à son secours; cette héroïne sort du sein même du trépas, pour devenir une créature au-dessus de l'espece humaine, qui va déployer toute la grandeur de son ame. Non, dit Ménécrate, en courant vers elle, fille

sublime , je ne reçois point les sermens de Zénothémis ; je ne souffrirai pas qu'il vous soit parjure ; c'est vous qui devez être son épouse ; il a donné sa parole , il vous aime , il vous est cher ; ma fille & moi ne sommes pas faits pour un semblable sacrifice ; marchez à l'autel , & nous à la mort. Vous ferez le pere de Zénothémis , répond Agathée en s'armant de courage ; je veux présider à ces liens . . . je le veux. Ce que je viens d'éprouver est un reste de faiblesse dont jè triompherai. Sans doute j'attachais tout mon bonheur à me voir la femme de Zénothémis ; j'adore la vertu , c'est dire combien j'adorerais l'époux que le ciel & ma famille m'avaient destiné ; oui , je l'aimais , & j'ose en convenir en sa présence , en présence de mon parent & de cette assemblée. Mais quel plaisir je goûte à m'immoler pour cette même vertu qui m'est si chere ! Ménécrate , je fais mon devoir ; je remplis les obligations d'une ame sensible. Zénothémis est votre ami ; la calomnie cherchait à flétrir la réputation de Cydipe ; tout l'opprimait ; après l'injure que lui ont faite Mysias & son fils , elle n'avait plus d'hyménée à espérer ; il n'y avait que Zénothémis seul qui pût lui offrir sa main , & il la lui présente , de mon aveu. Je souscris à cette union ; j'en hâte le mo-

ment... Ne regardez point mon trouble, mes larmes... elles s'arrêteront... Cydipe fera mon amie.

Cydipe était prosternée aux pieds d'Agathée, saisie d'admiration & de reconnaissance, ainsi que Ménécrate qui ne cessait de redire : ce mariage ne s'accomplira point ; nous mourrons plutôt Cydipe & moi. Non, généreuse Agathée, je ne souffrirai point que vous nous immoliez votre bonheur, une tendresse si vive & si légitime. Ma nièce, dit Hermogène, a exigé mon consentement pour cette action qui doit l'honorer à tous les yeux ; puisse-t-elle n'en être pas la victime malheureuse ! Elle ne la fera point, interrompt Ménécrate. Je connais ce qu'ordonne mon devoir ; je lui obéirai. Ma fille, suivez-moi. Zénothémis, héros de l'amitié, pensez-vous que mes sentimens doivent le céder aux vôtres ? Allez, Zénothémis, je suis digne d'être votre égal.

Ménécrate entraîne Cydipe ; Zénothémis voulait les accompagner : mais le spectacle d'Agathée, dont on concevra aisément l'horrible situation sous cette magnanimité apparente, Hermogène lui-même expirant de douleur, ces objets forcent le jeune sénateur à s'occuper, en cet instant, de ce qu'il devait à la vertu, à l'honneur, à l'amour.

Jamais Agathée n'avait eu plus de charmes à ses regards. Il accompagne l'oncle & la niece dans leur appartement, tandis que l'assemblée se sépare, frappée de tant de coups à la fois.

Zénothémis se trouve seul avec son amante : — Divine Agathée, qu'avez-vous fait ? — Mon devoir, une action ... qui me coûtera peut-être la vie. Hélas ! il me sera impossible de n'y pas succomber. Mais, Zénothémis, je me suis élevée au-dessus de mon sexe, au-dessus de la nature humaine ; parlez-moi de mon triomphe, & non de mes faiblesses : elles éclateront encore à votre vue. Je vous aime, Zénothémis, oui, je goûte un plaisir inexprimable à vous l'avouer, je vous aime ... & je vous mets dans les bras de Cydipe ; je venge le malheur, la vérité, la vertu ; nous nous donnons mutuellement une xemple suprême d'honnêteté, de grandeur d'ame, d'un courage qui étonnera peut-être la postérité, qui nous surprend nous-mêmes. Ne nous démentons point, Zénothémis. La fortune se plaisait à persécuter Ménécrate ; il ressentait les épreuves cruelles de l'adversité ; sa fille était déshonorée : je lui rends son honneur ; Ménécrate ne pourra rejeter les bienfaits de son gendre ; mon amant ... fera mon ami, & je n'en aurai point de plus

cher , de plus respectable. Au milieu des tourmens qui me déchirent le cœur ( car je ne veux pas vous paraître plus vertueuse que je ne le suis ), une satisfaction pure vient me dedommager du plus grand sacrifice ; celui de mes jours ne lui ferait pas assurément comparable ; au moment que vous aviez mes vœux , toute ma tendresse , Zenothémis . . . Ah ! ne tournons plus nos regards sur cette image : ne voyons que notre gloire ; livrons notre ame au noble orgueil . . . — Nous ne lui immolerons point notre amour ; cette action à laquelle vous m'avez contraint , je ne la ferai point ; je ne la ferai point. Ménécrate est mon ami , il est malheureux , tout l'accable ; je lui reste seul dans le monde entier : mais n'êtes-vous pas aussi l'objet de tous mes sentimens ? ne vous les dois-je pas ces sentimens qui augmentent avec vos traits , avec vos vertus ? & mon ardeur . . . — Elle doit vous toucher moins que la félicité attachée à la bienfaisance : Ménécrate & Cydipe revivent , sont vengés de l'injustice du sort , sont heureux par vous . . . par moi . . . Personne n'aura ma main , ni mon cœur ; vous seul régnerez toujours dans cette ame , dont votre image ne sortira point. Oui , vous aurez toujours ma tendresse , mais une tendresse pure qui ne nous offensera ni l'un ni

l'autre, dont même je n'aurai point à rougir en secret; je vous aimerai comme les dieux sans doute aiment, sans intérêt, sans espérance, pour vous-même; votre vertu fera la mienne; je remporterai la victoire avec vous; je partagerai votre gloire, votre bonheur; & n'y en a-t-il pas un bien doux à remplir ses devoirs, à donner à la nature humaine la plus belle leçon de sensibilité qu'elle puisse recevoir? Mon ami! . . un autre mot ne m'échappera point: non, je ne le prononcerai plus, ce mot qui est gravé dans mon cœur, & qu'il faut bien que j'en efface; hâtez-vous d'achever notre triomphe; ne me revoyez qu'avec le nom du mari de Cydipe; arrachez-vous de ces lieux; quittez-moi, quittez-moi, Zénothémis: c'est à vous à m'encourager. Adieu: ne voyez point couler mes larmes; n'en versez point vous-même; j'expierai les miennes. . . Songez que vous êtes déjà lié par un ferment. . . — Je le trahirai, je le romprai ce ferment inconcevable que vous m'avez arraché, que tout mon cœur dément; il n'est pas possible. . . tous les dieux. . . — Est-ce là le langage de l'ami de Ménécrate, d'un homme qui a mérité ma tendresse? Encore une fois, Zénothémis; séparons-nous; nous deviendrions faibles, au niveau de ces âmes vulgaires

que nous ne devons point imiter ; je me bannirai de votre vue ; jufqu'au moment... Il le faut. . Zénothémis , foyez l'époux de Cydipe.

Agathée auffi-tôt fort de fon appartement , va auprès d'Hermogene , & laiffe Zénothémis vivant à peine , & ne fachant à quel facrifice s'arrêter.

( *Le refte pour le mois prochain.* )

## II. *Lettre fur les cometes.*

J'AVAIS déjà , monfieur & très-cher ami , entendu parler de l'effrayant mémoire de M. Nolton , que vous avez la complaifance de me communiquer : pour me conformer à vos defirs , je vais vous dire naturellement ce que j'en penfe ; mais je dois préalablement vous prévenir que je ne puis m'imaginer que ce foit là cette belle piece qui a pu interrompre le ton badin des cercles de Paris , & alarmer la capitale de la France avec une grande partie de l'Europe.

Par égard pour le correfpondant de l'académie Française , je veux croire que la lettre qui circule en Suisse , eft une piece

supposée, dont l'auteur ignorant, qui méconnaît jusqu'aux principes de la cosmologie moderne, mériterait à plus juste titre une place dans les petites maisons que sur un observatoire.

Vous jugez bien, d'après ce que j'ai l'honneur de vous dire, que le bouleversement prochain que la menaçante comète ajournée par le soi-disant Nolton, pour le 2 octobre de la présente année, doit occasionner sur notre globe, n'a pas troublé ma tranquillité. Cependant j'ai lu avec empressement les différentes pièces qui ont paru dans le public pour le rassurer, mais je n'y ai pas trouvé beaucoup de choses satisfaisantes. *Les réflexions*, sur-tout, *d'un homme de bon sens* renferment tant d'idées hardies, qu'elles m'ont paru peu propres à servir de *préservatif contre la peur des comètes*.

Pour que vous ne m'objectiez pas, mon cher ami, que je critique sans réfuter, il conviendra de vous développer les raisons qui doivent autoriser mes allégués; j'examinerai en même tems, si la théorie moderne des comètes, toute imparfaite qu'elle est encore, & les idées saines qu'une étude réfléchie, & non le simple *bon sens*, nous fournit sur l'ordre & l'arrangement de l'univers, ne fussent point pour nous rassurer

sur les effets funestes de leurs dangereuses rencontres. Pour parvenir à ce but, il conviendra d'établir certains principes, & de tracer une esquisse du plan de l'univers, fondée sur les observations de l'astronomie & de la physique céleste; je m'arrêterai surtout au système dont le petit globe que nous habitons fait partie.

L'astre majestueux du jour, que nous nommons soleil, placé à peu près au centre de notre tourbillon, surpasse un million de fois la grosseur de la terre, qui paraît si vaste aux yeux des fourmis qui l'habitent: sa masse imposante excède de 110 fois celle de toutes les planètes. En 27 jours & demi de tems, il se meut une fois sur son axe; & par la rapidité de sa rotation, qui surpasse de 200 fois la vitesse d'un boulet de canon, il entraîne ces planètes autour de lui dans des ellipses presque circulaires, dont les orbites, inclinés à peu près en même sens sur le plan de l'équateur du soleil, s'agrandissent à mesure qu'ils s'en éloignent, depuis Mercure jusqu'à Saturne. Un nombre indéfini de comètes parcourent aussi leurs orbites excentriques dans des espaces différens autour du soleil, qui occupe un des foyers de leurs ellipses alongées.

M. Lambert, en faisant consister la perfec-

tion de l'univers dans sa population, & le plus grand nombre possible de globes qui puissent faire leurs révolutions sans jamais se troubler dans leur marche, prouve incontestablement que les orbites elliptiques étaient plus propres à remplir ce but que les circulaires ; des la si peu de planetes dans notre système & tant de cometes. Il les fait circuler par milliers autour de notre soleil, en admettant cependant pour fondement de son calcul, que leurs orbites ne doivent se couper en aucun point, & en ne supposant aucun périhélie au-delà des régions de Saturne.

Mais que sont toutes les planetes & cometes, en comparaison de cette multitude innombrable de points étincelans, qu'une belle nuit devoile à nos regards dans les plaines azurées ? Dans ce siècle éclairé, ce n'est plus une hérésie, ou une agréable rêverie de M. de Fontenelle, d'envisager toutes ces étoiles que nous nommons fixes, comme autant de soleils qui, comme le nôtre, éclairent & échauffent aussi des planetes & cometes que leur immense éloignement dérobe à nos regards.

Les étoiles fixes gardent toujours entr'elles la même situation : cependant on commence à leur supposer une progression lente vers

l'orient , autour d'un centre de gravité commun ; mouvement que notre soleil doit nécessairement partager avec elles. Placées à diverses distances de nous , & dans de longues séries , pour obvier aux rencontres , elles paraissent toujours également illuminées : vues par le thélescope , leur grandeur apparente diminue , & elles ne paraissent que comme un point. On compte que la distance de l'étoile fixe la plus voisine de nous , surpasse de 500000 fois notre distance au soleil. Comment , à cet éloignement prodigieux , pourraient-elles encore être visibles , si elles brillaient d'un éclat emprunté ! Toutes les étoiles fixes situées hors du plan de la voie lactée , ne paraissent faire avec notre soleil qu'un seul système , dont le centre de gravité est , suivant M. Lambert , cette pâle lueur qu'on remarque dans la constellation d'Orion , qu'il suppose être un corps opaque , éclairé de plusieurs soleils. Ce système , dont notre soleil fait partie , gravite lui-même vers d'autres systèmes , dont les assemblages ont aussi un centre universel , autour duquel ils font leurs révolutions. Mais notre imagination succombe sous une pareille idée de l'univers , & la terre se perd dans cet amas de globes , comme un grain de sable dans le vaste océan.

Quoique dans nos connaissances astronomiques il se trouve encore bien des lacunes & de simples probabilités, nous entrevoyons cependant par-tout des traces manifestes qui favorisent une pareille théorie de l'univers. Des observateurs plus exacts, munis de meilleurs instrumens, pourront, dans les siècles futurs, l'apprécier mieux & décider de sa justesse. Mais au moins l'ordre & l'harmonie générale que nous découvrons dans les parties intégrantes de ce grand tout que nous nommons l'univers, nous fait voir par-tout du dessein & de l'intelligence. Chaque chose a son but; les moyens sont subordonnés à des fins, & ces fins les unes aux autres. Ce n'est point ici un amas de parties détachées, ou de pièces de rapport, comme la lettre *de l'homme de bon sens* le suppose, où le souverain artiste soit quelquefois obligé d'attiser le feu du soleil au moyen des comètes, ou de ranimer le feu central de ces corps planétaires, en les laissant tomber de leurs orbites, & approcher de l'astre du jour.

Non! l'univers, cette empreinte visible des perfections de son divin auteur, nous fait voir un *tout* dont les parties sont intimement liées les unes aux autres. Point de hasard aveugle ou de comètes errantes, & sorties de leurs orbites; par conséquent c'est  
une

une idée que quiconque ne veut pas trahir son ignorance, ne saurait admettre. Ce que je vais faire voir, en analysant & réfutant les écrits qui font le sujet de cette lettre.

On envisage généralement aujourd'hui les comètes comme des corps planétaires, qui reconnaissent l'empire de notre soleil, autour duquel ils font leurs révolutions régulières dans des ellipses alongées qui approchent de la parabole; vraisemblablement ceux qui ne descendent pas au-dessous de la sphère de Mars, & qui nous restent invisibles, ne décrivent pas des orbites aussi oblongues que ceux que nous connaissons; & dans un éloignement plus grand encore, les comètes parcourent des ellipses, dont les deux foyers coïncident presque. La table de Halley, dressée sur les observations des anciens & des modernes, détermine le retour périodique de 21 comètes; d'autres en ont encore ajouté 18. Ceci ne paraît surprenant qu'à quiconque ignore que, dès que les astronomes peuvent mesurer seulement une petite partie de la courbure d'ellipse de ces sphères roulantes, ils sont à même d'en déterminer le cercle entier, de calculer leur longue route, & d'en prédire le retour éloigné. La justesse avec laquelle Halley annonça long-tems d'avance le lieu

de l'apparition de la comete qui avait paru en 1682, pour l'année 1759, prouve évidemment ce que j'avance. Il est vrai que bien des astronomes se sont trompés dans leurs calculs à cet égard; plusieurs raisons peuvent en être cause. Si quelqu'un de nous par hasard s'était avisé de calculer la route de cette prétendue queue de comete qu'on a remarquée pendant quelque tems en 1683, cela aurait assurément accredité la nouvelle théorie des cometes de l'auteur des réflexions rassurantes. Car personne n'ignore aujourd'hui que cette lucur que Cassini remarqua alors sous une forme conique, n'est autre chose que la prolongation de l'athmosphère solaire qu'on nomme la lumière zodiacale, & que l'on apperçoit fréquemment autour des équinoxes.

Mais si dans ce siècle éclairé l'on est revenu des frayeurs superstitieuses que les apparences menaçantes des cometes inspiroient à nos ancêtres; & si leurs queues & leur chevelure n'annoncent plus la guerre, la famine, la peste, ou la chute des empires; qu'est-ce que sont ces maux, en comparaison des catastrophes dont leur approche menace le globe entier, & que M. Noston nous a présentés sous une face si effrayante?

Il est vrai, quand l'on considère le mouvement des cometes qui croisent les orbites

des planetes de tant de côtés différens, & que l'on réfléchit sur les loix de la pesanteur, on conçoit sans peine que leur trop grande approche de la terre pourrait y occasionner les événemens les plus sinistres, en ramenant le déluge universel ou en occasionnant un embrasement général, en la détournant de son orbite ; ou si sa masse excède de beaucoup celle de la terre, elle pourrait l'entraîner elle-même au-delà des régions de Saturne, & nous faire souffrir un hiver de plusieurs siècles, dans lequel infailliblement tout le regne animal & végétal périrait.

Ces craintes, du premier coup-d'œil, sont alarmantes, & paraissent d'autant plus légitimes qu'elles semblent être autorisées par les sciences même qui nous ont délivrés des premières. Bien de raisons doivent cependant nous rassurer contre de pareils événemens, qui d'abord, s'ils sont possibles, ne sont nullement probables.

La main sage & puissante qui a débrouillé le chaos & arrangé le système de l'univers, a tracé des routes certaines & déterminées aux globes célestes qu'elle a suspendus dans l'immensité de l'espace. Elle ne les laisse point errer au hasard de s'entre-détruire; cela répugne aux idées élevées que nous nous formons de la suprême sagesse, & heurterait les principes cosmologiques que nous

avons établis. Non : chaque globe a la s<sup>u</sup>ffisance d'activité nécessaire pour parcourir son orbite, & l'empêcher de faire des incursions qui occasionneraient du désordre, & bouleverseraient le système de la gravitation, qui se fonde sur le mécanisme primordial de l'univers, en vertu duquel tous les corps célestes ne tendent les uns vers les autres qu'en proportion relative à leur masse & à leur distance. Tous leurs mouvemens par conséquent sont compassés d'avance, & entrent dans le plan général. La comete qui a paru en 1450, passa entre la terre & la lune qui en fut éclipsée; & malgré sa grande proximité de notre terre, nous n'en avons éprouvé aucun fâcheux effet, ni par sa pression, ni par sa queue, dans laquelle nous étions entièrement enveloppés : preuve qu'elle n'est point un composé de vapeurs, de charbons & de fumée que la violente chaleur du soleil fait élever de ces corps planétaires, comme le prétend la lettre mentionnée ci-dessus. On est revenu d'une idée aussi ridicule; car il serait difficile à concevoir comment des matieres aussi grossieres pourraient se soutenir dans un élément aussi léger que l'air, à une hauteur qui s'étend quelquefois jusqu'à 8000 lieues, tandis que des matieres analogues ne s'élevent jamais quatre lieues de hauteur perpendiculaire

au dessus du globe terrestre. Si d'ailleurs ces queues de comètes étaient l'effet des vapeurs & de la fumée qu'une excessive chaleur arracherait des parties solides de ces corps planétaires, pourquoi ne s'arrangeraient-ils pas circulairement autour d'eux, & pourquoi leur ascension ne se ferait-elle que d'un côté, & toujours à l'opposite du soleil? Non, ceci heurte tous les résultats de la saine physique. Mais par les découvertes lumineuses de M. de Mairan par rapport à la lumière zodiacale, nous sommes en droit de supposer que ces queues de comètes se trouvent comme elles composées de l'atmosphère solaire, dont la comète se charge en passant près de cet astre, comme ferait un grand aimant qu'on traînerait à travers la limaille de fer. Cette matière tenue & lumineuse est poussée & chassée par l'impulsion vive & continue des rayons solaires de la superficie de l'atmosphère qui entoure la comète, comme le serait une vraie chevelure exposée au vent; ce qui doit toujours la diriger vers le côté opposé au soleil, comme il arrive en effet. Que deviennent donc ces vaines terreurs que ces redoutables queues inspirent? Elles peuvent aussi peu occasionner des inondations & nous amener des vapeurs malignes, que la lumière zodiacale & les aurores boréales, qui ont une &

la même origine , n'en occasionnent.

Comme la plupart des comètes jusques ici observées , n'ont pas , à beaucoup près , la grosseur du globe terrestre , nous devons aussi nous tranquilliser , par rapport à l'appréhension qu'elles pourraient en faire la conquête , & nous entraîner dans des régions incompatibles avec notre organisation présente. Ceci n'est point à craindre ; car dans le ciel astronomique , comme sur la terre , le faible reçoit la loi du plus fort. Il est vrai que M. Nolton attribue à sa menaçante comète , beaucoup plus de volume qu'elle n'avait lorsqu'elle nous fut visible en 1769. Mais ceci n'est pas une affaire ; puisqu'en passant l'équateur , la comète s'est coiffée à la grecque & est devenue chevelue , elle peut très bien aussi avoir pris l'embonpoint menaçant qui a troublé la tête de notre astrologue.

En examinant le cours de cette comète , j'ai jugé son périhélie presque aussi éloigné du soleil que la distance moyenne de la terre. C'est la raison pour laquelle elle nous paraissait aussi faiblement éclairée , que sa marche apparente était si rapide , & qu'en peu de tems elle s'est dérobée à nos regards. On ne devait assurément pas s'attendre qu'elle revînt si-tôt nous inquiéter par sa visite , car des comètes de cet ordre doivent nécessaire-

ment employer entre leur apparition & leur retour, un tems qui se mesurera par des siècles ; cependant le soi-disant Noston suppose bien gratuitement & prétend qu'on le croie sur sa parole , sans alléguer la moindre preuve , qu'en si peu de tems ladite comete ait touché au plus voisin système d'étoiles fixes dont elle ait été rejetée de son orbite. Pour savoir le faux & l'impossible de cette assertion , il suffira de se rappeler les principes cosmologiques établis plus haut ; & l'on verra que , quand même l'on attribuerait à cette redoutable comete la vitesse des rayons de lumiere , qui en moins de 8 minutes de tems parcourent au moins 30 millions de lieues , elle n'aurait pu encore de plusieurs années achever cette longue route.

Mais les absurdités & les contradictions ne coûtent rien au sieur Noston pour alarmer des ignorans : malgré qu'il suppose cette comete apparue l'année 1769 comme un corps errant, rejeté de son orbite, il prétend pouvoir déterminer sa route, & calculer l'époque fatale où il doit se trouver en conjonction avec notre terre , qui cependant depuis la funeste prédiction de son bouleversement , jusqu'au 2 octobre , a au moins parcouru 90 millions de lieues ; cependant , si nous l'en croyons , rien ne la sauvera de sa ruine ; & Venus & Mars, malgré leurs imposantes ma-

ses, seront aussi enveloppés dans ce désastre, & formeront notre cortège funebre.

La durée & la conservation des mondes est tout autrement intéressante que M. Nolton ne se l'imagine. Pour réformer des mondes du débris d'autres mondes, il faut des milliers de siècles; & comme nous voyons par-tout la durée des êtres proportionnée à leur masse, il faut espérer que notre terre n'est pas encore vieillie à 6000 ans. Mais l'astronome Anglais, sans doute atrabilaire & las de vivre, voulut du moins mourir en bonne compagnie.

*Nota.* Nous avons cru qu'il ne serait pas inutile d'ajouter à la lettre que l'on vient de lire, le morceau suivant, tiré d'un mémoire sur les comètes, de feu M. l'abbé de la Caille, l'un des plus habiles astronomes de ce siècle.

“ Les observations faites de ces astres extraordinaires depuis environ deux cents ans, font présumer, dit cet auteur, qu'ils se meuvent chacun dans une ellipse très-excentrique, dont le plan passe par le soleil, qui occupe un foyer commun à toutes ces ellipses.

En conséquence de cette hypothèse, les comètes devraient avoir des retours réglés, qu'on pût prédire avec toutes les circonstances de leur future apparition; mais les an-

ciens, prévenus la plupart que les comètes n'étaient autre chose que des corps composés de plusieurs matières assemblées par hasard dans la région de l'air, & qui s'enflammaient & se consumaient petit à petit, en participant irrégulièrement aux mouvemens de l'air dans la région où ils se trouvaient, ont cru qu'il était inutile d'en observer le cours, du moins avec quelque exactitude. . . Les tems des révolutions périodiques des comètes sont très-longes, parce que leur vitesse dans leur aphélie doit être extrêmement petite. . . On s'assure du retour d'une comète, lorsqu'ayant calculé la position & les dimensions de deux comètes observées, on les trouve sensiblement les mêmes. Alors l'intervalle entre les tems des passages par le périhélie, donne à peu près le tems de la révolution de la comète, ou un multiple de ce tems. . . On ne connaît encore qu'une comète, dont on sache le retour avec certitude: c'est celle qui a été observée en 1531, 1607, 1682 & 1759, qui emploie environ 76 ans à faire sa révolution. Une autre qui paraît avoir été la même en 1532 & en 1661, & qui par conséquent pourra retourner en 1789. »





QUATRIÈME PARTIE.

---

LE  
NOUVELLISTE SUISSE,  
ou  
ANNALES POLITIQUES  
DE L'EUROPE.

---

I. *Traité entre Sa Majesté le roi de Prusse & Sa  
Majesté le Roi & la République de Pologne ,  
conclu à Varsovie le 18 septembre 1773. (\*)*

*Au nom de la Très-Sainte Trinité !*

SOIT notoire à quiconque appartient :  
comme Sa Majesté le Roi de Prusse a fait  
déclarer à Sa Majesté le Roi & la République

---

(\*) S. E. Monseigneur le Baron de Lentulus ,  
notre seigneur gouverneur, ayant bien voulu nous  
faire parvenir un exemplaire imprimé & authentique  
du traité conclu en dernier lieu , entre Sa  
Majesté le Roi de Prusse & la Pologne , nous nous

de Pologne , par un mémoire exhibé à Varsovie au mois de septembre de l'année passée , qu'elle se croyait autorisée & était résolue de revendiquer ses droits & prétentions sur la Poméranie Polonoise & sur d'autres districts de la Pologne, & qu'en conséquence du concert pris entre elle & Leurs Majestés l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême , & l'Impératrice de Russie , qui se trouvent dans le même cas d'avoir des prétentions à la charge du Royaume de Pologne , Sa dite Majesté Prussienne a fait en même tems prendre possession de la Prusse & de la Poméranie Polonoise & des districts sur la Netze ; comme d'un autre côté, Sa Majesté le Roi & la République de Pologne ont fortement protesté contre cette occupation des Provinces susnommées, il en est résulté des différens & des contestations entre les deux Etats , qui auraient pu altérer & interrompre leur tranquillité & harmonie réciproque. Pour prévenir donc les suites préjudiciables d'une pareille mésintelligence ,

---

croyons d'autant plus obligés de l'insérer en entier dans notre Journal , que la Cour de Berlin a défavoué les copies défectueuses qui s'en étaient répandues & qu'on avait publiées dans plusieurs gazettes.

les deux Parties sont convenues de faire ouvrir des conférences de pacification à Varsovie, à une Diète extraordinaire indiquée pour cet effet & au gré du desir des trois Cours alliées, & d'y faire travailler à un prompt accommodement de ces différens, par des Plénipotentiaires & Commissaires autorisés de part & d'autre. Pour cet effet, Sa Majesté le Roi de Prusse a muni de son Pleinpouvoir le Sieur Gedeon de Benoit, son Conseiller actuel d'Ambassade, & son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Pologne, Chanoine au Grand- Chapitre de Cambray, & Sa Majesté le Roi & la République de Pologne ont pour le même effet autorisé & muni de leur Pleinpouvoir : *Du Sénat* : Les Evêques Antoine Ostrowski de Cujavie & de Poméranie ; André Stanislas Kostka Mlodziejowski de Posen & de Varsovie ; Ignace Masfalski de Vilna ; Paul Felix Turski de Luceorie & de Brzesc en Lithuanie ; Antoine Onufri Okecki de Helm. *Les Palatins* : Antoine Jablonowski de Posen ; Ignace Twardowski de Kalisz ; Stanislas Lubomirski de Kiovie ; André Moszczenski d'Inowroclaw, le Prince Alexandre Sapieha de Polock, Général de Camp du Grand-Duché de Lithuanie ; Joseph Niesiolowski de Novogrod ; Joseph Podoski de

Plock ; Mathieu Lanckoronski de Braclaw ; Augutte Sulkowski de Gnesne. *Les Castellans du premier ordre* : Joseph Mielzynsky de Posen ; Joseph Stempkowski de Kiovie ; André Zienkowicz de Smolensk ; Joseph Wilezewski de Podlachie ; Théodore Szydowski de Masovie. *Les Castellans du second ordre* : Symeon Szydowski de Zarnow ; Raphael Gurowski de Przemeck ; Adam Lacki de Czechow ; Simon Dzierzbicki de Brzeziny ; Joseph Damski de Kowalow ; Antoine Lafocki de Gostyu ; Casimir Karas de Wisna ; Jean Chrysoftome Krajewski de Razioz ; Francois Podoski de Ciechanow. *Du Ministère* : Stanislas Lubomirski, Grand-Maréchal de la Couronne ; André Mlodziejowski, Grand-Chancelier de la Couronne ; le Prince Michel Czartoryski, Grand-Chancelier du Grand-Duché de Lithuanie ; Jean Borch, Chancelier de la Couronne ; Joachim Chreptowicz, Chancelier du Grand-Duché de Lithuanie ; Théodore Wessel, Grand-Trésorier de la Couronne ; Vladislas Gurowski, Maréchal de la Cour du Grand-Duché de Lithuanie. *De l'Ordre Equestre* : Stanislas Lerowski, Chambellan de Cracovie ; Alexandre Letowski, Sous-Echançon de Cracovie ; Nonces du Palatinat de Cracovie ; Casimir Raczynski, Grand-No-

taire de la Couronne ; Adam Zakrzewski, Sous-Pannetier de Kalisz ; Florian Zakrzewski, Sous-Echanton de Fraustadt ; Antoine Prainiski, Staroste de Niszczowice. Nonces du Palatinat de Posen ; Thomas Szumski, Maître Quartier de Vilna ; Joseph Narbutt, Porte-Enseigne de Lida ; Joseph Styparkowski, Juge du Grod de Lida ; George Szaumana ; Boguslas Tomaszewicz, Juges du Grod de Braslaw. Nonces du Palatinat de Vilna ; Martin Lubomirski Lieutenant Général dans l'armée de la Couronne ; Jean Krosnowski Sous-Pannetier d'Opoczno ; Xavier Kochanowski Tribun Majeur de Radom ; Antoine Kadonski, Notaire terrestre de Radom ; Etienne Chometowski, Tribun Mineur de Stezyca ; Jacques Hadziewicz, Skarbnik de Vislica, Vincent Goluchowzki ; Nonces du Palatinat de Sandomir ; François de Sales Miaskowski, Staroste de Gnesne ; Antoine Sieraszewski, Aide de camp Général du Roi ; Alexandre Gurovski, Chambellan de Gnesne ; Pierre Korytovski, Sous-Juge de Gnesne ; Jean Korytovski, Porte-Étendard de Kalisz ; Nonces du Palatinat de Kalisz ; Valentin Gozimirski, Tribun de Fraustadt, Nonce du Palatinat de Gnesne ; Joseph Jelinski, Juge du Grod de Troki ; Joseph Jelski,

Porte-Etendard de Grodno ; Casimir Wollmer , Juge terrestre de Grodno ; Nonces du Palatinat de Troki ; Ignace Suchecki , Pannetier de Siradie ; Jean Tymovski , Pannetier & Juge du Grod de Piotrkow ; Nonces du Palatinat de Siradie ; François Jerzmanovski , Notaire du Grod de Przedeck , Nonce du Palatinat de Leczyca ; Stanislas Dombiski , Porte-Etendard de Brzesc en Cujavie ; Antoine Biesickierski , Skarbniki de Kowal ; Nonces du Palatinat de Brzesc en Cujavie ; Pierre Suminski , Sous-Echanfon de Dobrzyn , Nonce de la terre de Dobrzyn ; Matthieu Ziniew , Staroste de Berznik , Nonce du district de Starodub ; Antoine Toloczko , Tribun ; Michel Bulharyn , Notaire terrestre de Wolkowysk ; Nonces du Palatinat de Nowogrod ; Ignace Rychtowski , Porte-Etendard de Piotrkow , Nonce de la terre de Czersk ; Adalbert Szamocki , Porte-Etendard de Varsovie ; Sigfmund Staniszewski , Juge terrestre de Varsovie , Nonces de la Terre de Varsovis ; François Wilczewski , Chambelan de Wisna , Nonce de la Terre de Wisna ; Christophe Frankowski , Burgrabia du Grod de Varsovie , Nonce de la Terre de Zakroczym ; Paul Rosciszewski , Sous-Pannetier de Prasnyz , Nonce de la Terre de Ciechanow ; Antoine Sulkowsky ,

Lieutenant-Général dans l'armée de la Couronne, Nonce de la terre de Lomza; Ignace Lempicki, Staroste de Rozany, Victor Karniewski, Notaire terrestre & du Grod, Nonces de la terre de Rozany; Ignace Zielinski, Juge terrestre de Live, Nonce de la Terre de Live; Michel Karski, Porte-Etendard de Rozany; Hyacinthe Jezierski, Porte-glaive de Lukow, Nonces de la Terre de Nur du Palatinat de Masovie; Paul Siefertzewitowski, Sous-Juge de Mielnik, Nonce du Palatinat de Podlachie; Joseph Luszczewski, juge terrestre de Sochaczew; Adam Lafocki, Pannetier de Sochaczew; Auguste Dombiski, Staroste de Gostynyn; Laurent Zablocki, Sous-Echanfon de Gombin, Nonces du Palatinat de Rawa; François Nicmcewicz, Juge terrestre de Brzesc en Lithuanie, Nonce du Palatinat de Brzesc en Lithuanie; le Prince Maximilien Woroniecki, Chambellan du roi, le Prince Antoine Czetwertyns; Paul Sudimontowicz Paul Czezel Horodniczy de Zwinogrod; le Prince Michel Czerwertynski, Nonces du Palatinat de Braclaw; Thadé Woldkowicz, Ecuyer tranchant de Minsk; Constant Jelinski, Chambellan de Mozyr; Adam Lenkiewicz, Notaire terrestre de Mozyr; Nicolas Pruszanowski, Sous-Echanfon de Rzczyca;

Rzeczyca ; George Wirpsza , Ecuyer tranchant de Rzeczyca , Nonces du Palatinat de de MINSK : lesquels Commissaires & Plénipotentiaires ainsi duement autorisés , après avoir échangé leurs Pleinpouvoirs respectifs , & avoir tenu entre eux plusieurs conférences , sont enfin convenus des articles suivans :

ART. I. Il y aura désormais & à perpétuité , une paix inviolable , & une sincere union & amitié parfaite entre Sa Majesté le Roi de Prusse , ses héritiers & successeurs & tous ses Etats d'une part , & Sa Majesté le Roi de Pologne , Grand-Duc de Lithuanie & les Successeurs , aussi bien que le Royaume de Pologne & le Grand-Duché de Lithuanie d'autre part ; de sorte qu'à l'avenir les deux hautes Parties contractantes ne commettront ni laisseront commettre par les leurs aucune hostilité l'une contre l'autre directement ou indirectement ; qu'elles ne feront , ni permettront aucune démarche contraire au présent traité , mais qu'elles l'observeront plutôt religieusement en tout point , entretiendront toujours entre elles une bonne & parfaite harmonie , & tâcheront de maintenir l'honneur , l'avantage , & la sûreté mutuelle , comme aussi de détourner l'une de l'autre , tout dommage & préjudice.

ART. II. Pour obvier à toutes les disputes qui pourraient naître à l'avenir, & pour abolir de part & d'autre toutes les prétentions, de quelque nature qu'elles puissent être, Sa Majesté le Roi de Pologne, tant pour elle que pour les Successeurs, & les Ordres & Etats Généraux du Royaume de Pologne & du Grand-Duché de Lithuanie, cèdent par le présent traité irrévocablement & à perpétuité, sans aucun retour ni réserve dans aucun cas imaginable, à Sa Majesté le Roi de Prusse, ses Héritiers & Successeurs de l'un & de l'autre sexe, les Provinces, Palatinats & Districts, que Sa dite Majesté a fait préalablement occuper en vertu de ses Lettres Patentes du 13 septembre de l'année passée, comme un équivalent de ses prétentions, & nommément : Toute la Poméranie, la ville de Dantzic avec son territoire excepté ; de même que le district de la Grande-Pologne en-deçà de la Netze, en longeant cette rivière depuis la frontière de la Nouvelle Marche jusqu'à la Vistule près de Vordon & Solitz ; de sorte que la Netze fasse la frontière des Etats de Sa Majesté le Roi de Prusse, *Et que cette rivière lui appartienne en entier* ; & Sa dite Majesté ne voulant pas faire valoir ses autres prétentions sur plusieurs autres districts de la Pologne, limitrophes de la Silésie & de la

Prusse , qu'elle pourrait réclamer avec justice , & se désistant en même tems de toute prétention sur la ville de Dantzic , & sur son territoire , elle se contente , que Sa Majesté le Roi & la République de Pologne lui cedent en guise d'équivalent le reste de la Prusse Polonoise , nommément : le Palatinat de Mariembourg , la ville d'Elbing y comprise , avec l'Evêché de Varmie , & le Palatinat de Culm , sans en rien excepter que la ville de Thorn , laquelle ville sera conservée avec tout son territoire à la Pologne. Sa Majesté le Roi de Pologne , & les Ordres & Etats du Royaume de Pologne & du Grand Duché de Lithuanie cedent à Sa Majesté le Roi de Prusse , ses Héritiers & Successeurs , tous les pays ci-dessus énoncés , avec toute propriété , souveraineté & indépendance , avec toutes les villes , forteresses & villages , avec tous les havres , rades & rivières , avec tous les vassaux , sujets & habitans , lesquels ils dégagent en même tems de l'hommage & du serment de fidélité , qu'ils ont prêté à Sa Majesté & à la Couronne de Pologne , avec tous les droits , tant pour le civil & politique , que pour le spirituel , & en général avec tout ce qui appartient à la souveraineté de ces pays ; & ils promettent de ne former jamais , ni sous aucun prétexte ; aucune prétention sur les

Provinces cédées par le présent traité. On nommera de part & d'autre incessamment des Commissaires, qui seront chargés de régler définitivement & d'une manière plus exacte les limites des Provinces, que le Sérénissime Roi & la République de Pologne cèdent à Sa Majesté le Roi de Prusse, & d'en dresser des cartes exactes.

ART. III. Sa Majesté le Roi de Pologne & les Etats de Pologne & de Lithuanie, renoucent également de la manière la plus forte & la plus formelle, à toute prétention qu'ils pourraient avoir ou former, soit a présent, soit a l'avenir, sur aucune des autres Provinces que la Sérénissime Maison de Prusse & de Brandebourg a possédées jusqu'ici. Sans déroger à cette renonciation générale, ils renoucent expressement & nommément à la reversion du royaume & du fief de Prusse, qui a été stipulée en faveur de la Couronne de Pologne dans l'article 6 du traité conclu à Velau le 19 septembre de l'année 1677, pour le cas que les Descendants mâles de l'Électeur Frédéric Guillaume de Brandebourg viendraient à manquer; & ils consentent que Sa majeste le Roi de Prusse & ses Héritiers & Successeurs de l'un & de l'autre sexe puissent librement posséder le royaume de Prusse à perpétuité, avec toute souveraineté & indépendance, sans

que la Couronne de Pologne puisse ni veuille jamais y former aucune prétention, ni de reversion, ni d'obligation féodale, ni sous aucun autre titre, prétexte ou dénomination. Pour prévenir & écarter aussi tout sujet & toute matiere de disputes, qui pourraient résulter des articles du traité de Velau, qui ne quadrent plus aux circonstances présentes, les deux hautes Parties contractantes abolissent par le présent traité les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 & 21, du susdit traité de Velau de 1657; en lui conservant cependant sa force & son obligation dans les articles qui ne sont pas expressément abrogés ici.

ART. IV. Sa Majesté le Roi de Pologne & les Etats de Pologne & de Lithuanie, se défont également & renoncent de la maniere la plus forte à tout droit féodal, au droit de reversion, & en général à tout autre droit & prétention, qu'ils pourraient former à présent ou à l'avenir sur les districts de Lauenbourg, & de Butow. Ils cedent tous leurs droits sur ces districts à S. M. le Roi de Prusse & ils consentent que Sa Majesté & ses héritiers & successeurs de l'un & de l'autre sexe puissent posséder ces mêmes districts à perpétuité, avec toute souveraineté & indépendance, sans aucune reversion ni obligation féodale. Et pour obvier à tout

dispute à cet égard, les deux hautes Parties contractantes abolissent également la convention de Bydgoetz du 6 novembre 1657; de sorte qu'elle ne doit plus subsister que dans la stipulation qui assure à la maison de Brandebourg la possession des districts de Lauenbourg & de Butow, & sans que cette sérénissime Maison soit plus assujettie aux autres stipulations & restrictions dudit traité de Bydgoetz.

ART. V. S. M. le Roi & les Etats de Pologne & de Lithuanie se désistent encore nommément & expressément du droit de racheter le territoire de Draheim, fondé sur le traité de Bydgoetz du 6 novembre 1650. Ils cèdent à Sa Majesté le Roi de Prusse tous les droits qu'ils pourraient encore avoir ou former sur ce districts, & ils consentent que Sa dite Majesté & ses héritiers & successeurs de l'un & de l'autre sexe puissent librement posséder ledit district à perpétuité & irrévocablement avec toute propriété & souveraineté, sans que la Couronne de Pologne puisse ni veuille jamais y former aucune prétention à titre de rachat, de reversion, ou sous quelque autre dénomination quelconque.

ART. VI. En considération & en échange des cessions que le sérénissime Roi & la République de Pologne viennent de faire à Sa Majesté le Roi de Prusse par le présent

traité, Sa dite Majesté renonce, tant pour elle que pour ses héritiers & successeurs de l'un & de l'autre sexe, de la manière la plus forte, & dans la meilleure forme, à toutes prétentions qu'elle pourrait avoir eues, ou avoir encore à la charge du royaume de Pologne & du Grand-Duché de Lithuanie, sous quelque titre que ce puisse être. Sa Majesté se charge aussi de la garantie des Provinces qui restent à la République de Pologne après la conclusion de ce traité, & elle fera toujours tout son possible pour les lui conserver, en exceptant pourtant les guerres qui pourraient survenir entre la République de Pologne & la Porte Ottomane.

Pareillement le Roi & la République de Pologne garantissent à Sa Majesté le Roi de Prusse & ses successeurs, toutes les Provinces que Sa dite Majesté possède au tems de la conclusion du présent traité, avant la ratification duquel on conviendra cependant de l'exception à faire d'une Puissance, vis-à-vis de laquelle la République à son tour ne sera également pas tenue à soutenir la guerre.

ART. VII. Dans les circonstances des troubles dont était agité le royaume de Pologne, & de la guerre qui s'est élevée entre l'Empire de Russie & de la Porte Ottomane, celle-ci ayant fait publier un manifeste; par

lequel elle impute à la sérénissime République de Pologne la violation du traité de Carlowitz , & de là résultant des doutes & des inquiétudes , tant sur l'existence effective de cette paix que sur la conduite ultérieure de la Porte à l'égard de la République, S. M. le Roi de Prusse promet de s'employer , de concert avec les deux Cours Impériales, à détourner la Porte de toutes vues hostiles contre la sérénissime République, à raison de lad. imputation, & d'obtenir au moyen de ces bons offices , que la Porte Ottomane se conduise dans les termes de la dite paix de Carlowitz , comme toujours subsistante & n'ayant jamais été enfreinte.

ART. VIII. Les Catholiques Romains jouiront dans les Provinces cédées par le présent traité, tout comme dans le royaume de Prusse & dans les districts de Lauenbourg , de Bütow & de Draheim , de toutes leurs possessions & propriétés quant au civil ; & par rapport à la religion , ils seront entièrement conservés *in statu quo* ; c'est-à-dire , dans le même libre exercice de leur culte & discipline , avec toutes & telles églises & biens ecclésiastiques , qu'ils possédaient au moment de leur passage sous la domination de Sa Majesté Prussienne au mois de septembre en 1772 ; & Sa dite Majesté & ses successeurs ne se serviront point des droits de souverains

au préjude du *statu quo* de la religion catholique romaine dans les pays mentionnés.

ART. IX. Sa Majesté le Roi de Prusse ayant déclaré vouloir contribuer par ses bons offices à rétablir le calme & bon ordre en Pologne sur un pied solide & permanent, garantira toutes & telles constitutions qui seront faites d'un parfait concert avec les Ministres des trois Cours contractantes en la Diète actuellement assemblée à Varsovie, sous le nœud de la confédération, tant sur la forme du gouvernement libre, républicain & indépendant, que sur la pacification & l'état des sujets de la religion grecque orientale non unie, & des dissidens des deux communions évangéliques ; & pour cet effet, il sera dressé un acte séparé, contenant lesdites constitutions, lequel sera signé par les Ministres & Commissaires respectifs, comme faisant partie du présent traité, & aura la même force & valeur que s'il y était inséré mot pour mot.

ART. X. Tout ce qui sera arrangé & stipulé dans les traités ou conventions séparées, qui auront lieu plus tard, par rapport au commerce des deux nations & à tout ce qui y a rapport, aura la même force & valeur que s'il était inséré mot pour mot dans le présent traité.

ART. XI. Comme on ne saurait compren-

dre dans ce traité, tout ce qui peut avoir rapport au bien & à l'avantage des deux Etats, il sera fait un autre acte séparé, dans lequel sera inféré tout ce qui a été stipulé & accordé de part & d'autre, ou ce qui pourra l'être dans la suite ; & cet acte aura pareillement la même force & valeur que s'il fe-  
 fait partie de ce traité.

ART. XII. Tout ce qui sera arrangé par rapport à la ville de Dantzig, par les Commissaires des deux Cours alliées de Prusse & de Russie d'un côté, & par les Députés du Sénat de ladite ville de l'autre, doit avoir la même force & valeur que si ç'avait été inféré mot pour mot dans le présent traité. Si les deux hautes Cours susmentionnées jugeaient aussi à propos de régler quelque chose par rapport à la ville de Thorn, cet acte aurait également la même force & valeur.

ART. XIII. Les deux hautes Parties contractantes déclarent que, dans le cas que les Commissaires respectifs, & qui seront nommés incessamment, ne pourront convenir sur l'explication de l'article second de ce Traité, on s'en rapportera à la médiation des deux autres Cours contractantes, & en attendant, l'ouvrage de la démarcation s'arrêtera : & s'il s'élevoit encore à l'avenir des disputes entre les deux Etats, ou leurs su-

jets, par rapport aux limites, on nommera des Commissaires de part & d'autre, qui tâcheront d'accommoder ces différens à l'amiable.

ART. XIV. Quoique le présent Traité ait été conçu en langue française, ceci ne portera aucun préjudice pour l'avenir à l'usage établi à cet égard chez les hautes Parties contractantes.

ART. XV. Les troupes de Sa Majesté le Roi de Prusse évacueront la Pologne quinze jours après la ratification du présent Traité.

ART. XVI. Le présent Traité sera ratifié par Sa Majesté le Roi de Prusse d'une part, & par Sa Majesté le Roi de Pologne & les Députés de la République de Pologne assemblée en diete de l'autre part, dans l'espace de six semaines, à compter du jour de la signature, ou plutôt s'il est possible; & il sera inséré ensuite dans la constitution de la présente diete. Les deux hautes Parties contractantes tâcheront aussi de se procurer la garantie de Leurs Majestés l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême & l'Impératrice de Russie, pour d'autant mieux assurer l'exacte observation de ce Traité. En foi de quoi, nous les Plénipotentiaires & Commissaires spécialement députés & autorisés pour la conclusion de ce Traité, l'a-

vons signé & y avons apposé les cachets de nos armes. Fait à Varsovie le dix-huit du mois de septembre l'an mil sept cent soixante & treize.

*Signé*, STANISLAS AUGUSTE, ROI.  
 Gedeon de Benoit. Antoine Casimir Ostrowski, *Evêque de Cujavie & de Poméranie.*  
 André Stanislas Młodziejowski, *Evêque de Pofnanie, Grand - Chancelier de Pologne.*  
 Małalski, *Evêque de Vilna.* Paul Turski, *Evêque de Lucevie.* Antoine Okencki, *Evêque de Helm.* Antoine Prince Jablonowski, *Palatin de Posen.* Ignace Twardowski, *Palatin de Calisz.* Stanislaus Lubomirski, *Palatinus Kiowia.* André Moszczanski, *Palatin d'Inowroclaw.* Joseph Nicolski, *Palatin de Nowogrodek.* Joseph Antoine Podoski, *Palatin de Plocko mpp.* Mathias Comte Lanckoronski, *Palatin de Braclaw.* Auguste Prince Sułkowski, *Palatin de Gnesen.* Stanislas Lubomirski, *Grand Maréchal de Pologne.* Michel Prince Czartoryski, *Grand - Chancelier de Lithuanie.* Jean de Borch, *Chancelier du Royaume.* Joachim Chreptowicz, *Chancelier de Lithuanie.* T. Wessel, *Grand - Tresorier de la Couronne.* Wladislas Gurkowski, *Maréchal de la Cour de Lithuanie.* Joseph Mielzynski, *Castellan de Pofnanie.* J. Stempkowski, *Kasztelan Kiowski.* Andreas Zienkiewicz, *Castellanus*

*Smolenscensis.* Joseph Wilczewski, C. T. P. mp. Theodorus P. Szydłowski, *Castel. Mazovia mpp.* Simeon Calimirus Szydłowski, *Castellanus Zarnoviensis.* Raphael Gurowski, *Cast. de Prement.* Adamus Lacki, *Castellanus Czechow.* Simon François Dzierzbicki, *Castellan de Brzezyn.* François Podoski, *Cast. de Ciechanow.* Joseph de la Dombiski, *Castellan de Kowal.* Antoine Lafsocki, *Castel. de Gostinin.* J. C. Krajewski, *Castellan de Racioz.* Casimir Karas, *Castellan de Vizna.* Adam Lodzia Pominski, *Marechal de la Confédération générale de la Couronne & de la Diète.* Michel Prince Radziwil, *Porte-glaive & Maréchal de la Confédération du Grand-Duché de Lithuanie.* Stanislas a Letow Letowski, *Succamerarius Palatinus Cracov.* Nuntius & Delegatus. Alexander a Letow Letowski, *Pocillator & Nuntius Palatinus Cracoviensis.* Casimir Natecz de Raczyn & Molosczyn Raczinski, *Grand Notaire de la Couronne & Nonce du Pal. de Posen.* Adamus Saryusz Zakrzewski, *Subdapifer Calisiensis & Palatinus Posnan.* Nuntius, mp. Florian Zakrzewski, *Podczaszy Wschowski Posel teyze ziemie mpp.* Antonius Prusimski, *Capitanus Nieszceviensis, Nuntius Pal. Posnaniensis & Delegatus, mp.* Joseph Narbut, *Vexillifer Dipricius Lidensis, Delegatus.* Jerzy

Szauman, *Sedzia G. Palatinatu Braslawskiego Delegat.* Boguslas Dunin Thomasiwicz, *Pofel y Sedzia Pal. Braslawskiego.* George Martin Prince Lubomirsky, *Nonce de Sendomir.* Joannes Krolnowski, *Subdapifer Opocznen. Nuntius Pal. Sendomir, & Delegatus.* Stephanus Xaverius Korvin Kochanowsky, *Tribunus Radomien. Nuntius Delegatus Pal. Sendomir.* Antonius Radonski, *Notarius Terrestris Radomien. ex Palatinatu Sendomir. Nuntius.* Stephanus Chometowski, *Tribunus & Nuntius Palat. Sendomir. Terræ Stezycensis.* Jacobus Hadziwicz, *Nuntius Pal. Sendomir. & Delegatus.* Josephus Vincentius de Magna Goluchov Goluchowski, *de Palat. Sendomir. Nuntius & Delegatus.* Franciscus Salesius Boncza Miaskovski, *Capitaneus Gnesnens, Nuntius Palat. Calisz. & Delegatus.* Antonius Sierafzewski, *Gen. Adjutt. S. R. Matt. Nuntius & Delegatus Palat. Califfien.* Alex. Guravski, *Succamerarius Gnesn. Nuntius Palatinatus Califfensis.* Petrus Korytovski, *Subjudez Terrestris Ptus Gnesnen. Nuntius ex Palat. Califf.* Jan Korytovski, *Chorazy Kaliskie Pofel Wcyw. Kaliskiego.* Walenty Gozimirski, *Woycki Ziemi Wschowekiey Pofel Wojewodztwa Gniezn.* Joseph Jelenski, *Pofel Wojewodztwa Trockiego.* Ignacy Suchacki, *Stolnik y Pofel Wojewodztwa Sieradz-*

kiego. Jan Tymovski, *Stolnik Piotrkowski*, *Podstarosta y Sedzia Grodu Piotrkowskiego* *Posel Woiewodztwa Sieradzkiego*. Petrus Suminsky, *Pocillator & Nuntius Terræ Dobrinens.* Mathæus Zyniev, *Capitaneus Berznicenf.* *Nuntius Disirictus Starodubovien.* Antoni Toloczko, *Woyski y Pozdztła Sadu y Posel Powiatu Wolkowyskiego.* Michal Bulharyn, *Pisarz z P. W. Posel Konfiliari y Delegat.* Ignace Rychlovski, *Chambellan du Roi de Pol. & Nonce du Palat. de Mazovie.* J. W. Szamocki, *Chorazy y Posel Xiestwa Mazowiekiego ziemi Warszawskiej y Delegat. do Traktatow.* Johannes Sigilmundus de Staniszevice Staniszevski, *Judex Ducatus Masovia Terrestris Varsaviensis & ex eadem Terra pro Comitibus generalibus Varsaviae celebratis electus Nuntius, Delegatus, Confederationis Regni Consiliarius.* Krzystoff Frankowski, *Posel ziemi Zakroc. y Deleg.* Petrus Paulus a Rosciszevo Junosza Rosciszevski, *Subdapifer Prasnens.* *Nuntius ex terra Ciechanoviensi.* Antoine Prince Sulkovski, *Nonce de la Terre de Lomza.* Jan Junosza Lempicki, *Stta y Posel Ziemi Rozanskiewy.* Victorinus Thaddæus Kostka, *in Karniewo Karniewski terrestris & Castrensis Terra Rozanens.* *Notarius, & Delegatus.* Ignatius Zielinski, *Judex Terrestris Livenfis & ejusdem Terræ Nuntius.* Michal

Karski, *Starosta Ostrowski Posel ziemi Nurskiej*. Hyacinth Jezierski *Miecznik LUKOWSKI, Posel Woiewodztwa Mazowiecki Ziemi Nurskiej*. Paulus Siestrzewitovski, *Subjudex & Nuntius Terræ Mielnicensis Palatinatus Podlachia*. Jozef Antoni Luszczevski, *Sedzia Ziem y Posel Ziemi Sochaczewskiej*. Adam Lafocki, *Stolnik y Posel Ziemi Sochaczewskiej*. Augustus Comes Godziemba de Lubraniec Damski, *Capitaneus & Nuntius Terræ Gostinens. Delegatus*. Laurentius de Zablocie Zablocki, *Pocill. Gombinensis, Terræ Gostinensis Nuntius*. Franciscus Ursinus Niemcewicz, *Judex terrestris & Nuncius Palat. Brejens. M. D. Prince Korybut Woroniecki*. Antoni Stanisl. Swatopelk Xiaze Czetvertin. Michal Alexander Swatopelk Xiaze Czetwertynski *Posel W. Bract.* Pavel Sudymuntowicz, *Czczel Horodniczy Zvinog. Powiatu Woiewodztwa Braclawskiego Posel. mpp.* Thaddæus Wodlodkowicz, *Krayczy y Posel Woiewodzt. Minskiego. Konit. Lud. Jelinski, Podkom. y Posel Mozyrski*. Adam Ipochor. Lenkiewicz, *Pijarz Ziemi Mozirskoyey*. Michal Hermenegildz Prufs Pruszanowski. *Pod. Posel P. Rzeczyckiego*. Jerzy Wirpsy *y Posel P. Rzeczyckiego*.

F I N.

